

REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

ACCOMPAGNANT LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2010

Présenté

Au nom de M. Paul BIYOGHE MBA

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Par M. Blaise LOUEMBE

**Ministre du Budget, des Comptes Publics et
de la Fonction Publique, chargé de la Réforme de l'Etat**

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE DE LA LOI DE FINANCES POUR 2010 | 5 |
| I- L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL..... | 7 |
| A- <i>La conjoncture dans les principaux pays industrialisés.....</i> | <i>7</i> |
| B- <i>La conjoncture dans les pays en transition d'Europe de L'Est.....</i> | <i>7</i> |
| C- <i>La conjoncture dans les pays émergents et en développement.....</i> | <i>8</i> |
| D. <i>La Conjoncture dans la CEMAC.....</i> | <i>8</i> |
| E. <i>L'évolution des cours des produits de base</i> | <i>9</i> |
| II- CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL | 10 |
| A- <i>Les Principaux secteurs d'exportation.....</i> | <i>10</i> |
| 1- <i>Le secteur pétrole.....</i> | <i>10</i> |
| 2- <i>Le secteur des mines</i> | <i>11</i> |
| 3- <i>Le secteur bois.....</i> | <i>11</i> |
| B- <i>Les autres secteurs d'activité.....</i> | <i>11</i> |
| 1. <i>L'agriculture, la pêche et l'élevage.....</i> | <i>11</i> |
| 2- <i>Les industries de transformation.....</i> | <i>11</i> |
| 3. <i>Le bâtiment et travaux publics.....</i> | <i>12</i> |
| 4- <i>L'eau et l'électricité.....</i> | <i>12</i> |
| 5- <i>Les transports et télécommunications</i> | <i>12</i> |
| 6- <i>Le commerce</i> | <i>13</i> |
| 7- <i>L'hôtellerie et la restauration.....</i> | <i>13</i> |
| 8- <i>Les autres services.....</i> | <i>13</i> |
| C- <i>Le Produit intérieur brut en 2009.....</i> | <i>13</i> |
| D. <i>L'emploi, les salaires et les prix.....</i> | <i>14</i> |
| E. <i>La balance des paiements</i> | <i>15</i> |
| F. <i>La monnaie et le crédit</i> | <i>15</i> |
| 1. <i>Les ressources du système monétaire</i> | <i>17</i> |
| 2. <i>Les contreparties de la masse monétaire.....</i> | <i>17</i> |
| 3. <i>La politique monétaire.....</i> | <i>18</i> |
| G. <i>Les finances publiques.....</i> | <i>18</i> |
| 1. <i>Situation des finances publiques en 2008.....</i> | <i>18</i> |
| 2. <i>Situation des finances publiques en juin 2009.....</i> | <i>24</i> |

| | |
|--|-----------|
| DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT | 31 |
| I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES..... | 33 |
| A- <i>Les principales hypothèses</i> | 33 |
| B- <i>Les résultats de la projection</i> | 34 |
| 1. <i>L'équilibre des biens et services</i> | 34 |
| 2. <i>Les comptes des agents</i> | 35 |
| II - POLITIQUE ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT | 37 |
| A - <i>Au titre de la préservation de l'intégrité du territoire national et du renforcement de la diplomatie</i> . 38 | |
| 1. <i>La préservation de l'intégrité du territoire national</i> | 38 |
| 2. <i>Le renforcement de la diplomatie et de la coopération régionale et sous-régionale</i> | 39 |
| B - <i>Au titre de la poursuite des réformes de la gestion des finances publiques</i> | 39 |
| 1. <i>En matière de recettes</i> | 39 |
| 2. <i>En matière de dépense</i> | 41 |
| 3. <i>En matière d'amélioration de la préparation, de la présentation et de l'exécution du budget de l'Etat</i> | 43 |
| C - <i>Au titre de la poursuite des réformes structurelles</i> | 44 |
| 1. <i>La redynamisation des entreprises publiques et parapubliques</i> | 44 |
| 2. <i>Le développement du secteur privé</i> | 44 |
| 3. <i>Le développement des instruments de financement</i> | 45 |
| C - <i>La politique de soutien à la croissance et de lutte contre la précarité et le chômage</i> | 45 |
| 1. <i>La diversification de la base productive</i> | 46 |
| 2. <i>La redynamisation du secteur des infrastructures</i> | 47 |
| D – <i>Les mesures sociales appropriées permettant de répondre aux attentes des populations</i> | 51 |
| TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER | 57 |
| I - L'EQUILIBRE DES OPERATIONS BUDGETAIRES..... | 59 |
| A - LES RESSOURCES PROPRES | 60 |
| 1. <i>Les recettes pétrolières</i> | 60 |
| 2. <i>Les recettes hors pétrole (hors dons)</i> | 62 |
| 3. <i>Les dons</i> | 64 |
| B - LES DEPENSES COURANTES ET LES PRETS NETS | 64 |
| 1. <i>Analyse globale</i> | 64 |
| 2. <i>Analyse détaillée</i> | 65 |
| II - L'EQUILIBRE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT | 70 |
| A - <i>Les ressources d'emprunt</i> | 70 |
| B - <i>Les remboursements en capital sur emprunts et conventions de crédits</i> | 70 |
| C - <i>L'affectation des résultats</i> | 72 |

**PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE DE LA LOI DE
FINANCES POUR 2010**

I- L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 2010, l'économie mondiale connaîtrait une lente reprise favorisée par une amélioration du fonctionnement des marchés financiers et la poursuite des politiques macroéconomiques expansionnistes.

La reprise économique, plus soutenue dans les pays émergents, Chine et Inde notamment, renforcerait la croissance de l'économie mondiale qui se situerait à 3,1% en 2010.

Les pays avancés ne devraient pas connaître une reprise soutenue de l'activité avant le second semestre 2010, tandis que dans les pays émergents et en développement, la croissance retrouverait son élan et demeurerait forte en 2010, avec toutefois des différences notables entre régions.

A- La conjoncture dans les principaux pays industrialisés

Les économies des pays avancés seraient pénalisées par la faiblesse structurelle de la demande intérieure en dépit de l'assouplissement des conditions de crédit. Ainsi, avec un taux de croissance du PIB de 1,3% en 2010, la richesse créée serait inférieure au potentiel réel de ces économies.

Aux *Etats-Unis*, l'activité reprendrait et se traduirait par une croissance annuelle de 1,5%. Cette évolution se justifierait par une atténuation de la dégradation des marchés du travail et immobilier et par une reprise de la production industrielle en dépit d'une atonie de la consommation.

Le *Japon* bénéficierait des effets positifs de la croissance chinoise. Par ailleurs, les perspectives font apparaître une stabilisation de la production industrielle et une amélioration de la confiance des ménages qui alimenteraient une expansion de 1,7%.

En dépit d'une injection massive de fonds dans l'activité par les pouvoirs publics, la *zone euro* ne sortirait pas de la récession en 2010. Elle serait confrontée à un retour massif du nombre de demandeurs d'emplois et pénalisée par un secteur bancaire encore fragile, freinant ainsi la consommation et l'activité. Globalement, l'évolution du PIB de la zone est estimée à 0,3%.

Ainsi, la croissance atteindrait 0,3% en Allemagne, 0,9% en France, 0,2% en Italie et -0,7% en Espagne.

B- La conjoncture dans les pays en transition d'Europe de L'Est

La plupart des *pays en transition de l'Europe centrale et orientale* ont été fortement ébranlés par la crise financière mondiale. Celle-ci a entraîné une inversion des capitaux et une forte réduction des exportations des produits de base. Dans ce

contexte, ce bloc économique enregistrerait une croissance de 1,8% en 2010. Au sein de cet ensemble, le PIB de la Russie croîtrait de 1,5%.

C- La conjoncture dans les pays émergents et en développement

Dans l'ensemble, les *pays émergents et en développement* connaîtraient de bonnes perspectives économiques en 2010. La croissance de la zone s'établirait à 5,1%. Des différences notables apparaîtraient néanmoins entre régions.

Ainsi, grâce à une amélioration des performances économiques de la Chine et de l'Inde, les pays émergents d'Asie connaîtraient une expansion de 7,3%. Ces deux pays enregistreraient respectivement 9% et 6,4% de croissance économique.

Le ralentissement du commerce mondial a eu un impact sur les économies d'Amérique latine, en dépit d'une reprise des cours des principaux produits de base. Cependant, pour 2010, les projections font état d'une croissance de 2,9%. Dans ce contexte, le Brésil et le Mexique renoueraient avec une croissance positive respective de 3,5% et 3,3%.

L'activité dans les pays du *Moyen-Orient* progresserait de 4,2% du fait de la bonne tenue des cours du pétrole.

Les économies des *pays Africains* ont été affectées par les effets de la fluctuation des cours des principaux produits de base et la baisse de l'aide publique internationale. Toutefois, la tendance générale serait marquée par une reprise plus forte engendrant une évolution du PIB de 4%.

L'Afrique du sud et le Nigeria, atteindraient respectivement 1,7% et 5% de croissance.

D. La Conjoncture dans la CEMAC

Dans la *CEMAC*, la reprise serait plus dynamique. Ainsi, le redémarrage progressif des exportations vers les principaux marchés extérieurs et la bonne tenue des cours du pétrole brut favoriseraient un taux de croissance réel de 3% en 2010.

La République du Congo, avec une prévision de 12,2% de croissance, aurait la plus forte évolution de la zone. Le Cameroun, le Tchad et la Centrafrique bénéficieraient respectivement d'une hausse du PIB de 3,6%, 4,6% et 3,1%.

Par contre, la Guinée Equatoriale, pour la deuxième année consécutive enregistrerait une croissance négative estimée à -2,8%.

E. L'évolution des cours des produits de base

Les prix des matières premières s'orienteraient à nouveau à la hausse en 2010 en raison de la sortie progressive de la récession économique.

Le Pétrole

L'année 2009 a été marquée par un recul des cours de pétrole en moyenne annuelle. Toutefois, avec le retournement attendu de la conjoncture économique, occasionné par un rebond de la demande mondiale, les prix du pétrole pourraient atteindre une moyenne de 70 dollars américains en 2010.

Les oléagineux

La production mondiale de grains oléagineux serait de 325 millions de tonnes pour la campagne 2009/2010 contre 316 millions de tonnes pour 2008/2009. Cette progression résulterait de la croissance de la consommation mondiale qui s'établirait à plus de 326 millions de tonnes en 2009/2010.

Les cours des oléagineux s'apprécieraient de 2%, pour atteindre 513,32 dollars américains la tonne de l'huile de soja et 385 dollars américains la tonne de l'huile de palme en 2010.

Le caoutchouc

Après avoir connu un recul de plus de 2% en 2009, pour se situer autour de 9,3 millions de tonnes, l'offre mondiale de caoutchouc naturel progresserait en 2010 pour s'établir à 10,5 millions de tonnes en raison de la reprise de l'activité automobile mondiale, particulièrement en Chine.

Ainsi, les cours de la variété SMR20, se situeraient à 9,75 ringitt¹ par kilogramme en 2010 contre 7,5 ringitt par kilogramme en moyenne pour 2009.

Le café

Pour la saison 2009/2010, un repli à 127 millions de sacs de la production mondiale de café est attendu, du fait de la baisse de la production brésilienne. En revanche, la demande mondiale, tirée par la demande asiatique, devrait atteindre 132 millions de sacs, soit une hausse de 3% par rapport à la campagne 2008/2009.

Dans ce contexte de déficit, les cours resteraient fermes au cours de ladite campagne. Le prix moyen de l'ensemble des variétés s'établirait à 150 cents la livre.

¹ 1 ringitt=0,28719 cents

Le cacao

La production de la campagne 2009/2010 baisserait à 3,3 millions de tonnes contre 3,7 millions de tonnes la campagne précédente, du fait du vieillissement des champs de Côte-d'Ivoire et du phénomène El Niño en Indonésie, dans un contexte de fermeté de la demande.

Ainsi, les cours devraient se situer au delà de 3000 dollars la tonne, confortés par la faiblesse du dollar et les achats techniques des fonds d'investissements.

Le sucre

L'année 2010 enregistrerait une reprise de la production mondiale de sucre à 184,9 millions de tonnes.

Les cours du sucre augmenteraient pour atteindre 25 cents la livre. Cette évolution s'expliquerait, d'une part, par l'entrée de l'Inde, second producteur mondial de sucre, en tant qu'importateur net et d'autre part, par la transformation en éthanol de la moitié de la production sucrière du Brésil, premier exportateur mondial.

L'or

La production minière mondiale stagnerait autour de 2800 tonnes en 2010, pour un cours en hausse, alimenté par une baisse du dollar. Ainsi, l'once d'or s'échangerait contre un prix moyen supérieur à 900 dollars.

II- CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

A- Les Principaux secteurs d'exportation

1- Le secteur pétrole

La production pétrolière est estimée à 12,4 millions de tonnes en 2010 contre 12,6 millions de tonnes prévus dans la loi de finances rectificative 2009, soit une baisse de 1,4%, en dépit des efforts d'investissement entrepris sur les champs arrivés à maturité et de la mise en production de nouveaux gisements.

La reprise attendue de l'économie mondiale en 2010, entraînerait une augmentation de 62,8% du prix moyen du Brent, pour s'établir à 70 dollars le baril. Corrélé au Brent, le brut gabonais serait en hausse de 68% en moyenne annuelle, passant de 39,70 dollars le baril à 66,70 dollars au cours de la période.

Le dollar s'échangerait à 465,6 F.cfa en moyenne annuelle contre 498,9 F.cfa en 2009, perdant ainsi 6,7% de sa valeur.

2- Le secteur des mines

L'objectif de production de 3 millions de tonnes devrait être atteint en 2010 contre 2,168 millions de tonnes en 2009, soit une amélioration de 38,4%, soutenue par la fermeté de la demande d'acier sur le marché international.

3- Le secteur bois

En 2010, l'activité du secteur forestier serait marquée par une légère amélioration du niveau des exportations suite au regain d'activité de l'industrie de transformation chinoise et à la timide sortie de crise en Europe. Ainsi, les exportations de grumes se situeraient à 1,42 million de m³, soit une progression de 7,7%.

B- Les autres secteurs d'activité

1. L'agriculture, la pêche et l'élevage

Le renforcement des projets « PADAP » et « Extension Maraîchage », sur l'ensemble du pays, occasionnerait un accroissement des productions maraîchères et vivrières en 2010 dans le prolongement de 2009. Cette activité générerait un chiffre d'affaires de près de 10 milliards de F.cfa.

La production halieutique baisserait à nouveau en 2010. Le défaut d'équipements portuaires capable de soutenir une véritable activité de pêche industrielle en est la principale raison.

2- Les industries de transformation

Les agro-industries

En 2010, la branche des boissons gazeuses et alcoolisées améliorerait ses performances, malgré le niveau des cours des matières premières (orge, houblon) en légère progression. Le chiffre d'affaires s'établirait à 89,7 milliards de F.cfa.

La branche meunière et avicole connaîtrait une activité atone en 2010 en raison de la fermeté des prix du blé.

Dans la branche des tabacs, l'année 2010 serait marquée par un léger accroissement de l'activité sur le plan commercial en raison de la hausse de 5% du prix des exportations de scaferlatis vers les pays de la CEMAC.

S'agissant des huiles et des corps gras, l'année 2010 présenterait de meilleures perspectives grâce à une importante augmentation de la production et du chiffre d'affaires, consécutive aux travaux de modernisation des usines et des extensions des palmeraies.

Les autres industries

La construction des logements et des routes serait bénéfique à l'activité globale des industries de transformation en 2010. Ainsi, la production de ciment enregistrerait une activité soutenue. Dans ce contexte, l'exploitation de sable et l'industrie de peinture seraient marquées par la forte demande des BTP.

Parallèlement les activités de chaudronnerie, charpente métallique et de fabrication des tôles seraient tirées par la demande des BTP, des grandes surfaces commerciales et des quincailleries. La vigueur du secteur bois participerait également à cette redynamisation.

3. Le bâtiment et travaux publics

En 2010, il est prévu un raffermissement de l'activité des BTP. La volonté du Gouvernement de développer les infrastructures publiques et le logement social, se traduisant par l'augmentation du budget d'investissement à 600 milliards de F.cfa est à l'origine de cette situation. De même, la poursuite des travaux liés aux fêtes tournantes de l'indépendance et le programme d'investissement de la SEEG participeraient à cette embellie.

4- L'eau et l'électricité

Le secteur énergie présenterait des performances positives en 2010. Aussi, la production nette d'électricité s'établirait-t-elle à 1820 millions de KWH, soit 5,8% par rapport à 2009. Dans le même temps, la production d'eau progresserait de 4,9% pour atteindre 85 millions de m³. Le secteur bénéficierait de la consolidation de la demande suite à la relance de l'activité de Comilog et l'augmentation du nombre d'abonnés. L'investissement se fixerait à 65 milliards de F.cfa en 2010 contre 40 milliards en 2009, soit une appréciation de 62,5%.

5- Les transports et télécommunications

L'année 2010 serait marquée par une atonie de l'activité du secteur des transports et auxiliaires de transport, en dépit de la poursuite de la stabilité dans le transport aérien et l'amélioration du volume des autres marchandises.

Au niveau des télécommunications, l'activité serait toujours tributaire du dynamisme des opérateurs de téléphonie mobile qui devraient achever, pour certains, la couverture nationale. De plus, l'arrivée d'un quatrième opérateur devrait davantage accentuer la concurrence et favoriser la création des produits à forte valeur ajoutée.

6- Le commerce

Le commerce général connaîtrait en 2010 une quasi-stagnation de l'activité liée à la politique de fidélisation des principaux clients avec une légère hausse de 4% du chiffre d'affaires par rapport à celui de 2009.

De même, les filières "produits pétroliers" et "véhicules" enregistreraient de bons résultats compte tenu des commandes des principaux clients, notamment la SEEG, les secteurs BTP, forestier et minier.

Concernant la vente des produits pharmaceutiques, la demande croissante du marché national et l'extension du réseau de pharmacies contribueraient à une hausse de 5% du chiffre d'affaires en 2010 par rapport à 2009.

7- L'hôtellerie et la restauration

Le secteur de l'hôtellerie, tourisme, restauration et loisirs connaîtrait une amélioration dans sa globalité en 2010. Ce dynamisme résulterait de l'émergence des nombreux hôtels de moyennes capacités, l'achèvement des travaux de réhabilitation de certains hôtels, l'amélioration des grilles tarifaires, la progression attendue du nombre des visiteurs et les effets induits du secteur pétrolier. Ainsi, le chiffre d'affaires progresserait de plus de 2,5% pour s'établir à près de 19 milliards de F.cfa.

8- Les autres services

En 2010, avec la reprise attendue de l'économie nationale, le secteur des autres services enregistrerait un regain d'activité de l'ordre de 2,7% de son chiffre d'affaires.

C- Le Produit intérieur brut en 2009

L'économie gabonaise, encore très faiblement diversifiée, souffrirait en 2009 de la contraction de la demande des pays industrialisés et émergents et de la détérioration des termes de l'échange.

Dans ce contexte économique international instable, le produit intérieur brut en volume baisserait de 0,8% contre une croissance positive de 2,3% en 2008.

Tableau n° 1 PIB réel (en %)

| | 2007 | 2008 | 2009 |
|------------------|-------------|-------------|-------------|
| PIB Total | 5,6 | 2,3 | -0,8 |
| Pétrole | 1,7 | -2,6 | 3,3 |
| Hors pétrole | 6,5 | 3,5 | -1,7 |

Source : DGE

Cette évolution proviendrait de la baisse de 1,7% des activités non pétrolières en dépit de la reprise de 3,3% de l'activité pétrolière, liée aux efforts continus d'investissement entrepris sur les champs marginaux et de la mise en production de nouveaux gisements.

Sur le plan sectoriel, les secteurs primaire et secondaire seraient en repli respectivement de 2,6% et de 1,9%, alors que le secteur tertiaire se stabiliserait par rapport à 2008.

Le recul de la croissance du secteur primaire résulterait des contre-performances des activités non pétrolières liées à l'effondrement de 60% de la production minière et à la baisse de 21,3% de la production forestière. Cette situation serait consécutive à la dégradation du marché sidérurgique mondial et à la baisse de la demande mondiale des bois tropicaux.

La réduction de la croissance du secteur secondaire résulterait essentiellement du fléchissement de 3% des activités des BTP, de 5% du raffinage et de 18% de l'industrie du bois. En revanche, l'industrie agro-alimentaire et les autres industries maintiendraient leur dynamisme à 3%.

Les activités du secteur tertiaire connaîtraient un ralentissement du fait des mauvaises performances des branches transports et communications (-7%), liées aux effets de la récession économique mondiale. Toutefois, les principales branches motrices du secteur, commerce (2%) et services (2,2%), renforceraient leurs résultats.

Du point de vue de la demande, le recul de l'activité serait dû à la chute conjuguée de 11,6% des exportations et de 9,2% de l'investissement total, en dépit de la fermeté de la consommation (4%).

D. L'emploi, les salaires et les prix

La reprise progressive de l'activité économique mondiale limiterait la dégradation de l'emploi privé en 2009, notamment dans les secteurs bois, transports et télécommunications.

L'amélioration de la masse salariale du secteur moderne devrait se poursuivre, mais la progression serait moins importante qu'en 2008.

En 2009, les tensions inflationnistes dévisseraient et le taux d'inflation retrouverait sa tendance habituelle dès 2009 et se situerait à 2,6%, permettant ainsi de contenir le niveau d'inflation dans la norme communautaire de la CEMAC. Cette baisse s'expliquerait principalement par les diminutions consécutives des prix des carburants décidés au premier trimestre 2009 par le Gouvernement, et de l'assouplissement des tensions inflationnistes sur les produits alimentaires importés.

E. La balance des paiements

En 2009, le solde de la balance des paiements serait excédentaire, suite à une forte diminution du déficit de la balance des capitaux.

De même le solde de la balance des transactions courantes subirait une forte détérioration, en liaison avec l'effondrement de la balance commerciale, nonobstant l'amélioration du solde des services.

En effet, le solde prévisionnel de la balance commerciale se réduirait, en raison du recul des ventes de pétrole et de manganèse sur le marché international suite à la crise économique mondiale.

F. La monnaie et le crédit

A fin décembre 2009, la situation monétaire large, en liaison avec les évolutions du secteur réel, des finances publiques et des échanges avec l'extérieur se caractériserait par :

- une légère hausse des disponibilités monétaires,
- une contraction des avoirs extérieurs nets,
- une amélioration de la Position Nette du Gouvernement.

Tableau n° 2 : Situation monétaire large (en milliards de F.cfa)

| (en milliards de F.cfa) | déc-08 | déc-09* | déc-09/déc-08 |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Ressources | | | |
| <i>Disponibilités monétaires</i> | 770,9 | 779,4 | 1,1% |
| - Monnaie fiduciaire | 228,8 | 218,1 | -4,7% |
| - Monnaie scripturale | 542,1 | 561,3 | 3,5% |
| <i>Quasi-monnaie</i> | 369,5 | 373,6 | 1,1% |
| Masse monétaire | 1140,4 | 1153 | 1,1% |
| Ressources extra-monétaires | 277,1 | 222,5 | -19,7% |
| Total | 1417,5 | 1375,5 | -2,9% |
| Contreparties | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 981,1 | 924 | -5,8% |
| Crédit intérieur | 436,4 | 451,5 | 3,5% |
| - Créances sur l'économie | 673,1 | 703,8 | 4,6% |
| - Créances nettes sur l'Etat | -236,7 | -252,3 | 6,6% |
| Total | 1417,5 | 1375,5 | -2,9% |

Source : BEAC ; *projection (programmation monétaire)

1. Les ressources du système monétaire

Au 31 décembre 2009, les ressources du système monétaire fléchiraient de 2,9% et se situeraient à 1.375,5 milliards de F.cfa, consécutivement à la baisse des ressources extra-monétaires (-19,7%).

La masse monétaire augmenterait de 1,1% pour s'établir à 1.153 milliards de F.cfa, parallèlement à la hausse du crédit intérieur (3,5%).

2. Les contreparties de la masse monétaire

A fin décembre 2009, les avoirs extérieurs nets du système bancaire seraient en retrait de 5,8% à 924 milliards de F.cfa, en liaison avec la baisse conjuguée de 6,1% des avoirs extérieurs nets de la BEAC et de 1,7% des banques créatrices de monnaie.

En revanche, le crédit intérieur croîtrait de 3,5 % à 451,5 milliards de F.cfa sous l'impulsion de la bonne tenue du crédit à l'économie (4,6%) et des créances nettes sur l'Etat (6,6%).

En effet, les crédits à l'économie s'élèveraient à 703,8 milliards sur la période. Cette évolution serait attribuable à la volonté des banquiers d'accompagner l'activité économique et de soutenir les programmes de développement de l'Etat.

3. La politique monétaire

De décembre 2008 à juillet 2009, la politique monétaire de la BEAC est marquée par la réduction des taux directeurs et le resserrement de la politique des réserves obligatoires. Ainsi, les taux ont été modifiés comme suit :

- Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) : 5,5% à 4,25%,
- Taux d'intérêt de prise en pension (TIPP) : 7,25% à 6%,
- Taux des interventions ponctuelles (TSIP) : 7,25% à -10%,
- Taux de rémunération : 0,15% à 0,05%.

Toutefois, suite à l'entrée en récession des pays développés et aux modifications des taux directeurs opérées dans la zone Euro, la Banque Centrale pourrait être conduite à revoir à la baisse ses principaux taux directeurs et les coefficients de réserves obligatoires.

G. Les finances publiques

1. Situation des finances publiques en 2008

La fermeté des prix internationaux du pétrole au cours des neuf premiers mois de l'année, le rachat effectif de 86% de la dette due aux créanciers membres du club de Paris, la crise alimentaire mondiale, les tensions inflationnistes et la forte baisse, au dernier trimestre, de la demande mondiale des matières premières sont les faits majeurs ayant marqué l'exécution des opérations financières de l'Etat en 2008.

En termes de résultat, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par un excédent du solde primaire de 13,9% du PIB, soit une amélioration de 3,3 points par rapport à l'année 2007. Au cours de la même période, l'excédent du solde global, base ordonnancement, est passé de 8,5% à 12,1% du PIB.

Toutefois, en raison de la mise en œuvre des mesures fiscales et budgétaires destinées à soutenir la consommation et le pouvoir d'achat des ménages, le déficit primaire hors pétrole s'est accru de 1,5 point pour s'établir à 14,8% du PIB hors pétrole.

Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires s'établissent à 2.064,1 milliards de F.cfa dont 1.361,4 milliards de F.cfa de recettes pétrolières. Elles représentent 99,7% des prévisions de la loi de finances et progressent de 21,1% par rapport aux réalisations de l'année 2007.

Tableau n3° Exécution des recettes budgétaires au 31 décembre 2008

| <i>En milliards de F.cfa</i> | LFI | LFR | Exécution | Exéc | Exécution | Ecart |
|-------------------------------------|----------------|----------------|------------------|--------------|------------------|------------------|
| | 2008 | 2008 | Dec. 08 | en % | Dec. 07 | (c) - (d) |
| | (a) | (b) | (c) | LFR | (d) | |
| Recettes pétrolières | 1 023,9 | 1 358,0 | 1 361,4 | 100,3 | 958,4 | 403,0 |
| <i>Impôts sur les sociétés</i> | 323 | 365,0 | 349,9 | 95,9 | 246,8 | 103,1 |
| <i>Redevance (RMP)</i> | 254 | 431,1 | 396,9 | 92,1 | 288,3 | 108,6 |
| <i>contrat de partage (CEPP)</i> | 340,6 | 448,0 | 453,0 | 101,1 | 325,0 | 128,0 |
| <i>Autres</i> | 61,2 | 48,8 | 54,8 | 112,3 | 32,8 | 22,0 |
| <i>Transfert SOGARA</i> | 45,1 | 65,0 | 106,8 | 164,3 | 65,5 | -0,5 |
| Recettes hors pétrole | 700,2 | 705,9 | 702,5 | 99,5 | 669,7 | 32,8 |
| <i>dont Impôts et taxes directs</i> | 256,8 | 281,5 | 234,0 | 83,1 | 193,5 | 40,5 |
| <i>Impôts et taxes indirects</i> | 133,4 | 133,0 | 130,7 | 98,3 | 130,3 | 0,4 |
| <i>Recettes douanières</i> | 299,5 | 286,6 | 276,2 | 96,4 | 281,9 | -5,7 |
| Dons | 6 | 6,0 | 0,2 | 3,3 | 0,2 | 0,0 |
| TOTAL | 1 730,1 | 2 069,9 | 2 064,1 | 99,7 | 1 628,3 | 435,8 |

Sources: Comité des statistiques, Trésor public

Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières, constituées de revenus issus de l'impôt sur les revenus pour 349,9 milliards de F.cfa, de la redevance minière proportionnelle à hauteur de 396,9 milliards de F.cfa, des contrats d'exploration et de partage de la production (CEPP) à concurrence de 513 milliards de F.cfa et des autres recettes pétrolières pour 48,8 milliards de F.cfa atteignent 1.361,4 milliards de F.cfa.

Elles représentent 100,3% des prévisions de l'année et s'accroissent de 44,4% comparativement à l'année précédente. Ce bon rendement s'explique par le renchérissement des cours du pétrole observé une grande partie de l'année. Celui-ci a pu compenser les effets néfastes de la contraction de la production, de la baisse du taux de change du dollar américain et de la chute brutale des prix internationaux du pétrole intervenue au dernier trimestre.

Les recettes hors pétrole

Les recettes non pétrolières, exécutées à 99,5% des prévisions, s'inscrivent en hausse de 4,7% par rapport aux recouvrements effectués en 2007. Tirées par les impôts et taxes directs évalués à 234 milliards de F.cfa, les recettes hors pétrole s'établissent à 702,5 milliards de F.cfa. Elles intègrent également 130,7 milliards de F.cfa d'impôts et taxes indirects ; 276,2 milliards de F.cfa de revenus du commerce extérieur et 61,6 milliards de F.cfa des autres recettes fiscales et non fiscales.

Les ***impôts et taxes directs***, bien qu'en progression comparativement à 2007, enregistrent une contre performance liée d'une part, à la morosité du secteur bois associée à l'absence d'adjudication en 2008, et d'autre part à l'application des dispositions en vigueur pour la détermination de l'IS payé par COMILOG contrairement à l'hypothèse de prévision basée sur le calcul des acomptes en fonction des résultats de l'année en cours.

Les ***impôts et taxes indirects*** sont en retrait de 1,7 point par rapport aux prévisions et stagnent d'une année à l'autre. Ils pâtissent notamment de la détérioration de la charge de remboursements TVA dont le niveau progresse plus vite que les recettes brutes. La dégradation des remboursements résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, dont :

- ✓ les remboursements exceptionnels accordés à la société CIMGABON ;
- ✓ la hausse du niveau des demandes de remboursement des entreprises pétrolières consécutives à l'accroissement des investissements pétroliers ;
- ✓ la régularisation de divers remboursements suspendus en 2007.

Les recettes douanières

Les recettes douanières, évaluées à 96,4% des prévisions de l'année marquent un repli de 5,7% par rapport aux réalisations de l'année dernière. Elles subissent les effets néfastes du ralentissement de l'activité dans les secteurs des mines et du bois respectivement de 2% et de 19%.

Les dépenses publiques

Les dépenses publiques atteignent 2.323,1 milliards de F.cfa dont 51,3% affectés au remboursement de la dette publique.

Tableau N°4 : Exécution des dépenses au 31-12-08 (en milliards de F.cfa)

| Nature de dépense | LF | LFR | Exécut | Exécut | Ecarts | Exécut | Ecarts |
|---------------------------------------|--------------|----------------|----------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| | 2008 (a) | 2008 (b) | Déc 08 (c) | en% LFR | (c) - (b) | Déc 07 (c) | (b) - (c) |
| SERVICE DE LA DETTE | 484,7 | 1 163,1 | 1 192,7 | 102,5 | 29,6 | 498,2 | 694,5 |
| Dettes extérieures | 347,1 | 979,3 | 988,5 | 100,9 | 9,2 | 342,0 | 646,5 |
| Dettes intérieures | 137,7 | 183,8 | 204,2 | 111,1 | 20,4 | 156,2 | 48,0 |
| <i>DGCP</i> | 72,2 | 96,0 | 103,2 | 107,4 | 7,1 | 75,6 | 27,6 |
| <i>Trésor</i> | 29,0 | 29,0 | 29,7 | 102,3 | 0,7 | 24,3 | 5,4 |
| <i>Autres dettes</i> | 36,4 | 58,7 | 71,3 | 121,4 | 12,6 | 56,3 | 15,0 |
| FONCTIONNEMENT | 726,3 | 817,5 | 831,9 | 101,8 | 14,4 | 751,1 | 80,8 |
| Traitements & salaires | 312,3 | 320,8 | 324,1 | 101,0 | 3,3 | 301,8 | 22,3 |
| Biens & services | 185,0 | 192,5 | 208,8 | 108,5 | 16,3 | 190,4 | 18,4 |
| Transferts & interventions | 229,0 | 304,2 | 299,0 | 98,3 | -5,2 | 258,9 | 40,1 |
| <i>dont SOGARA</i> | 44,1 | 101,4 | 85,6 | 84,4 | -15,8 | 54,4 | 31,2 |
| <i>FER</i> | 33,0 | 33,0 | 40,3 | 122,1 | 7,3 | 32,1 | 8,2 |

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|-------------|----------------|--------------|
| INVESTISSEMENT | 274,3 | 295,0 | 298,5 | 108,8 | 3,5 | 246,8 | 51,7 |
| <i>dont Finex</i> | 68,0 | 50,9 | 54,4 | 106,9 | 3,5 | 48,2 | 6,2 |
| TOTAL DEPENSES HORS DETTE | 1 000,6 | 1 112,5 | 1 130,4 | 101,6 | 17,9 | 997,9 | 132,5 |
| TOTAL GENERAL | 1 485,3 | 2 275,6 | 2 323,1 | 102,1 | 47,5 | 1 496,1 | 827,0 |

Sources: Comité des statistiques, DGB, Trésor

Les dépenses hors dette

Les dépenses hors dette se chiffrent à 1.130,4 milliards de F.cfa représentant 101,6%. Des légers dépassements sont observés au niveau de la masse salariale pour 3,3 milliards de F.cfa, des biens et services à hauteur de 16,3 milliards de F.cfa et de l'investissement de l'ordre de 3,5 milliards de F.cfa.

Le dépassement enregistré sur la **solde permanente** est généré par la prise en compte de la revalorisation des soldes globales forfaitaires, le volume important des situations administratives régularisées et le nombre des recrutements plus élevé que celui des départs à la retraite.

Les **biens et services** ont été exécutés au-delà du plafond en raison de la pression exercée sur les dépenses de locations notamment les loyers des diplomates, sur les évacuations sanitaires et sur les consommations d'eau et d'électricité.

Les dépenses d'**investissement** sont exécutées à 108,8% des prévisions de l'année, soit 298,5 milliards de F.cfa. Cette performance est imputable aux tirages sur les financements extérieurs dont les réalisations sont de 3,5 milliards de F.CFA au dessus des prévisions. Ils sont établis, en effet, à 54,4 milliards de F.CFA suite à un rythme soutenu de décaissement et d'exécution des travaux.

Les tirages ont été effectués, en majorité, sur les créanciers bilatéraux. Ils concernent les projets dans les secteurs de la santé (hôpitaux régionaux de Makokou et Tchibanga), de la formation (centre de formation professionnel de Libreville et de l'intérieur du pays), de l'électricité (électrification du Cap Esterias et construction du barrage Grand Poubara), de l'assainissement des bassins versants de Libreville et de l'aménagement du réseau routier (Axe Libreville-Owendo, routes Mamiengué-Fougamou et Ntoum-Cocobeach).

La dette publique

Le service de la dette publique exécuté en 2008 se chiffre à 1.192,7 milliards de F.CFA répartis respectivement entre la dette extérieure et la dette intérieure pour 988,5 milliards de F.CFA et 204,2 milliards de F.CFA.

Les règlements de la **dette extérieure** s'établissent à 988,5 milliards de F.CFA. Ces paiements sont constitués de 906,1 milliards de F.CFA dus au titre de l'amortissement et de 82,4 milliards de F.CFA d'intérêts.

Le volume important des remboursements de la dette extérieure s'explique principalement par le dénouement en janvier 2008 de l'accord de remboursement par anticipation de 86% de la dette due au Club de Paris signé le 18 juillet 2007.

Cette opération a permis grâce à un emprunt obligataire international de 1 milliard de dollar américain, un emprunt obligataire régional de 81,5 milliards de F.CFA et un apport en fonds propres de 227,4 milliards de F.CFA, de mobiliser un montant global de 753,9 milliards de F.CFA représentant l'opération de rachat incluant 12,5 milliards de F.CFA consacrés au paiement des intérêts courus jusqu'à la date effective du désengagement de l'Etat.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion active de la dette, le Gouvernement profitant de la faiblesse des marchés, suite à la crise financière, a procédé au rachat des titres publics sur le marché secondaire grâce à la provision du compte ETAT-GABONAIS/BEAC ouvert à la Banque Mondiale. A cet effet une somme de 23,2 milliards de F.cfa a été payée.

Ainsi l'Etat a-t-il réduit de 5,4% l'encours de la dette envers les marchés financiers internationaux et réalisé une économie de 2,3 milliards de F.CFA sur le capital et les intérêts.

La **dette intérieure** a été remboursée à hauteur de 204,2 milliards de F.CFA. Ce montant prend en compte des dossiers effectivement dus au titre de l'année 2008 mais non budgétisés. Les décaissements effectués se décomposent ainsi qu'il suit :

- ✓ dette bancaire : 33,3 milliards de F.CFA ;
- ✓ dettes moratoriées : 13,3 milliards de F.CFA ;
- ✓ dettes diverses : 56,5 milliards de F.CFA ;
- ✓ dette vis-à-vis de la BEAC et du FMI : 29,7 milliards de F.CFA ;
- ✓ rappels de solde : 28,4 milliards de F.CFA ;
- ✓ coûts sociaux de la restructuration : 38,8 milliards de F.CFA ;
- ✓ autres : 4,1 milliards de F.CFA.

2. Situation des finances publiques en juin 2009

Les opérations financières de l'Etat ont été exécutées, au premier semestre 2009, dans un contexte marqué par le ralentissement de l'activité économique mondiale, caractérisé notamment par la baisse de la demande mondiale.

Dans l'ensemble, les objectifs semestriels sont largement atteints en recettes. En ce qui concerne les dépenses, l'on observe des dépassements en dépenses de fonctionnement et une faible exécution de la dépense d'investissement.

Les soldes budgétaires

Au terme du premier semestre 2009, l'objectif en matière de limitation du déficit du solde primaire hors pétrole a été dépassé de 2,9 points, celui-ci s'établissant à 3,3% du PIBHP contre un plafond de 6,2%.

Cette situation résulte des recettes hors pétrole plus importantes que prévues et du rythme moins soutenu de l'exécution des dépenses hors dette.

De même, les excédents du solde primaire et du solde global base ordonnancement, s'élèvent respectivement à 3,8% du PIB contre 1,8% et à 3,4% du PIB contre 1,2%.

Les recettes

Bien qu'en recul de 25,9% par rapport aux réalisations du premier semestre 2008, les recettes budgétaires encaissées à fin juin 2009 ont dépassé les objectifs semestriels de 74,3 milliards de F.CFA. Elles se chiffrent en effet à 754,2 milliards de F.CFA contre 679,9 milliards de F.CFA prévus grâce notamment aux recettes pétrolières.

Tableau n° 5 : Exécution des recettes budgétaires au 30 juin 2009

| (en milliards de F.cfa) | LFI 2009 (a) | LFR 2009 (b) | Prév Prog (c) | Exécution juin 09 (d) | Exéc en % LFR | Ecart (d) - (c) | Exécution juin 08 (e) | Ecart (d)-(e) % |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|--------------------------|---------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|
| Recettes pétrolières | 518,4 | 489,5 | 305,4 | 365,2 | 74,6 | 59,8 | 657,0 | -44,4 |
| <i>Impôts sur les sociétés</i> | 191,2 | 87,8 | | 174,8 | 199,2 | | 202,1 | -13,5 |
| <i>Redevance (RMP)</i> | 259,3 | 199,4 | | 95,8 | 48,1 | | 180,9 | -47,0 |
| <i>Autres</i> | 41,4 | 175,9 | | 77,5 | 44,1 | | 218,1 | -64,5 |
| <i>Transfert SOGARA</i> | 26,5 | 26,5 | 8,6 | 17,1 | 64,5 | 8,5 | 55,9 | -69,4 |
| Recettes hors pétrole | 786,1 | 745,0 | 372,5 | 388,8 | 52,2 | 16,3 | 361,2 | 7,6 |
| <i>dont Impôts et taxes directs</i> | 311,4 | 350,1 | 147,5 | 186,9 | 53,4 | 39,4 | 142,3 | 31,3 |
| <i>Impôts et taxes indirects</i> | 153,6 | 139,3 | 71,3 | 43,0 | 30,9 | -28,3 | 61,3 | -29,9 |
| <i>Recettes douanières</i> | 310,9 | 252,5 | 123,6 | 134,7 | 53,3 | 11,1 | 130,4 | 3,3 |
| Dons | 4,0 | 4,0 | 2,0 | 0,2 | 5,0 | -1,8 | 0,0 | 0,2 |
| TOTAL | 1 308,5 | 1 238,5 | 679,9 | 754,2 | 60,9 | 74,3 | 1 018,2 | -25,9 |

Sources: Comité des statistiques, Trésor public

Les recettes pétrolières

Les revenus pétroliers dépassent l'objectif de la période de 24,4% pour atteindre 365,2 milliards de F.CFA du fait du bon rendement de l'impôt sur les sociétés pétrolières (IS). Comparativement à la même période de l'année précédente, les recettes pétrolières se replient de 44,4%.

Les recettes pétrolières sont constituées de 174,8 milliards de F.CFA d'IS, de 95,8 milliards de F.CFA de redevance minière proportionnelle, 17,1 milliards de F.CFA de recettes affectées à la SOGARA et 77,5 milliards de F.CFA d'autres recettes dont celles issues des contrats d'exploration et de partage de production.

Les recettes hors pétrole

Les effets de l'optimisation des recettes hors pétrole se traduisent notamment, par le recouvrement de 16,3 milliards de F.CFA au dessus de la prévision. Les recettes non pétrolières s'établissent ainsi à 388,8 milliards de F.CFA contre 372,5 milliards de F.CFA prévus dans le cadre du programme. Cette performance résulte principalement de la progression remarquable des impôts et taxes directs qui compense le recul des impôts et taxes indirects.

En effet, les impôts directs dépassent l'objectif de la période de 39,4 milliards de F.CFA et s'accroissent de 31,3% par rapport à juin 2008.

En revanche, les impôts et taxes indirects régressent de 29,9% sur un an. Ils accusent par la même occasion un manque à gagner de 28,3 milliards de F.CFA par rapport aux objectifs du programme signé avec le FMI, sous l'effet du ralentissement de l'activité économique intérieure lié à la crise financière internationale, observé notamment au premier trimestre 2009.

Les dépenses publiques

Les dépenses publiques exécutées à fin juin 2009 se chiffrent à 668,4 milliards de F.CFA. Elles sont constituées à 54,3% de dépenses de fonctionnement. Les remboursements de la dette publique et l'investissement représentent respectivement 34,5% et 8,1% de l'ensemble des dépenses.

Tableau n°6 : Exécution des dépenses au 30 juin 2009 (en milliards de F.cfa)

| Nature de dépense | LF | LFR | Prév | Exécut | Exécut | Ecarts | Exécut | Ecarts |
|----------------------------------|----------------|----------------|--------------|--------------|-------------|--------------|----------------|---------------|
| | 2009 (a) | 2009(b) | Prog (c) | Juin 09 (d) | en% LFR | (d) - (c) | Juin 08 (e) | (d) - (e) |
| SERVICE DE LA DETTE | 400,6 | 463,1 | | 230,7 | 49,8 | 230,7 | 932,0 | -701,3 |
| Dettes extérieures | 198,0 | 201,3 | 0,0 | 97,0 | 48,2 | 97,0 | 849,3 | -752,3 |
| Dettes intérieures | 202,6 | 261,9 | 0,0 | 133,7 | 51,1 | 133,7 | 82,7 | 51,0 |
| <i>DGCP</i> | 101,3 | 160,6 | | 106,7 | 66,4 | 106,7 | 40,8 | 65,9 |
| <i>Trésor</i> | 66,2 | 66,2 | | 10,5 | 15,9 | 10,5 | 18,4 | -7,9 |
| <i>Autres dettes</i> | 35,0 | 35,0 | | 16,5 | 47,1 | 16,5 | 23,5 | -7,0 |
| FONCTIONNEMENT | 771,8 | 783,1 | 371,6 | 383,4 | 49,0 | 11,8 | 416,8 | -33,4 |
| Traitements & salaires | 336,0 | 370,0 | 178,9 | 189,7 | 51,3 | 10,8 | 155,5 | 34,2 |
| Biens & services | 212,8 | 199,9 | 89,5 | 100,6 | 50,3 | 11,1 | 97,4 | 3,2 |
| Transferts & interventions | 223,0 | 213,1 | 103,2 | 93,1 | 43,7 | -10,1 | 163,9 | -4,3 |
| <i>dont SOGARA</i> | 26,5 | 26,5 | 10,0 | 6,1 | 23,0 | -3,9 | 45,1 | -39,0 |
| <i>FER</i> | 33,0 | 33,0 | 17,8 | 13,0 | 39,4 | -4,8 | 25,3 | -12,3 |
| INVESTISSEMENT | 315,6 | 295,4 | 153,1 | 54,3 | 17,2 | -98,8 | 81,9 | -27,6 |
| <i>dont Finex</i> | 70,6 | 70,6 | 35,4 | 24,9 | 35,3 | -10,5 | 15,9 | 9,0 |
| TOTAL DEPENSES HORS DETTE | 1 087,4 | 1 078,4 | 524,7 | 437,7 | 40,6 | -87,0 | 498,7 | -61,0 |
| TOTAL GENERAL | 1 488,0 | 1 541,6 | | 668,4 | 43,4 | | 1 430,7 | -762,3 |

Sources: Comité des statistiques, DGB, Trésor

Les dépenses hors dette

Les dépenses hors dette sont globalement conformes au plafond semestriel fixé dans le cadre du programme. Elles sont exécutées à hauteur de 437,7 milliards de F.CFA contre 524,7 milliards de F.CFA prévus. Néanmoins, il convient de relever

le faible taux d'exécution des dépenses en capital et des dépassements sur les dépenses de fonctionnement, notamment les biens et services et les traitements et salaires.

En ce qui concerne la masse salariale, elle est de 10,8 milliards de F.CFA au dessus du plafond de la période arrêté à 178,9 milliards de F.CFA. Ce niveau d'exécution soutenu est imputable à la prise en compte des revendications sociales des agents de l'Etat. Celle-ci s'est traduite par le relèvement général de l'indemnité de transport, la revalorisation de l'aide à la propriété du personnel en service au Ministère chargé de la fonction publique, le paiement de la prime d'incitation à la fonction enseignante, l'allocation d'une prime de risque et la majoration de l'aide au logement pour le personnel de santé.

Quant aux biens et services, le dépassement constaté se chiffre à 11,1 milliards de F.CFA du fait principalement des évacuations sanitaires et des frais de mission et de déplacement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 54,3 milliards de F.CFA répartis entre les projets financés sur ressources propres pour 29,4 milliards de F.CFA et ceux bénéficiant de financements extérieurs pour 24,9 milliards de F.CFA. Elles accusent un taux d'exécution faible de 35,5% du niveau escompté pour la période, en raison de la reprogrammation des dépenses en capital dans le cadre de la loi de finances rectificative.

Les financements extérieurs sont majoritairement affectés à la réalisation du projet du barrage hydroélectrique du Grand POUBARA (60%) et au réseau routier (30%).

La dette publique

Le service de la dette publique exécuté à fin 30 juin 2009 est conforme aux engagements relatifs à l'accord triennal conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI). Il s'établit à 203,745 milliards de F.CFA décomposé en 97 milliards de F.CFA de dette extérieure et 133,7 milliards de F.CFA de dette intérieure.

L'opération de rachat d'une partie de la dette extérieure a permis de réduire considérablement la part des remboursements de la dette extérieure qui passe ainsi de 68% à 42% en moyenne.

Les paiements de la dette extérieure se répartissent entre les amortissements pour 59,8 milliards de F.CFA et les intérêts à hauteur de 37,1 milliards de F.CFA.

Le désengagement de l'Etat vis-à-vis de ses créanciers intérieurs se chiffre à 133,7 milliards de F.CFA dont :

- ✓ dette bancaire, moratoriée et conventions diverses : 106,7 milliards de F.CFA ;
- ✓ intérêts sur bon d'équipement : 10,5 milliards de F.CFA ;

✓ dettes diverses, y compris rappels de solde : 16,5 milliards de F.CFA.

En hausse de 139,5 milliards de F.CFA par rapport à fin décembre 2008, l'encours de la dette publique au 30 juin 2009 atteint 1.320,2 milliards de F.CFA dont 1.096,5 milliards de F.CFA au titre de la dette extérieure et 223,7 milliards de F.CFA au titre de la dette intérieure.

L'augmentation de cet encours s'explique d'une part, par l'intégration des engagements extérieurs consécutifs aux projets tels que la construction du barrage hydroélectrique "Grand POUBARA" et l'aménagement de la Route Nationale II, et d'autre part, par la prise en charge des dettes consolidées par la mission technique de l'audit de la dette intérieure en 2008.

**DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES ECONOMIQUES
ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT**

I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

L'économie gabonaise se redresserait en 2010, à la faveur de la reprise économique mondiale et des nouvelles orientations du Gouvernement en matière d'investissement public. Dans ce contexte, le Produit intérieur brut (PIB) augmenterait de 6,5% contre -0,8% en 2009.

A- Les principales hypothèses

Les efforts soutenus d'investissements sur les champs vieillissants et la mise en production de nouveaux gisements contribueraient à limiter la baisse de la production pétrolière à 1,4% qui atteindrait 12,4 millions de tonnes en 2010.

Par ailleurs, le cours moyen du baril de pétrole au Gabon serait en hausse de 68% pour se situer à 66,70 dollars sur la base d'un cours moyen du Brent de 70 dollars. En revanche, le taux de change du dollar américain par rapport au F.cfa se déprécierait de 6,7% pour se fixer à 465,6 de F.CFA, eu égard à la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine.

Tableau n°8 : Hypothèses du cadrage macroéconomique

| En milliards de F.cfa | Prévisions | | Variation |
|---|-------------|--------------|-----------|
| | LFR 2009 | PLFI 2010 | 10/09 |
| Production pétrolière (en milliers de tonnes) | 12 576 | 12400 | -1,4% |
| Prix du baril de pétrole gabonais (en \$US) | 39,7 | 66,7 | 68,0% |
| Taux de change du dollar US (en F.cfa) | 498,3 | 465,6 | -6,6% |
| Exportations de manganèse (en milliers de tonnes) | 2168 | 3000 | 38,4% |
| Prix de vente de manganèse (\$US/tonne) | 237,8 | 254,8 | 7,1% |
| Exportations de grumes (en milliers de m3) | 1319 | 1420 | 7,7% |
| Okoumé | 649 | 566 | -12,8% |
| Ozigo | 0 | 0 | 0,0% |
| Bois Divers | 671 | 854 | 27,3% |

| | Prévisions | | Variation |
|-------------------------------|-------------------|--------|------------------|
| | | | |
| Prix export Okoumé (F.cfa/m3) | 57808 | 57773 | -0,1% |
| Prix export Ozigo (F.cfa/m3) | 0 | 0 | 0,0% |
| Prix export Divers (F.cfa/m3) | 127822 | 127950 | 0,1% |

Source : DGE

En outre, en raison de la reprise du marché de la sidérurgie au niveau international, les exportations de manganèse augmenteraient de 38,4% pour atteindre 3 millions de tonnes. Ainsi, le prix de la tonne de manganèse se négocierait à 254,8 dollars américains, soit un relèvement de 7,1% par rapport aux prévisions rectifiées de 2009.

Le secteur forestier bénéficierait, dans l'ensemble, du redressement de la demande extérieure des bois divers en nette progression de 27,3%, en dépit d'un repli des exportations d'Okoumé de 12,8%.

B- Les résultats de la projection

1. L'équilibre des biens et services

L'économie gabonaise connaîtrait un net redressement du fait du retournement de la conjoncture internationale et les effets induits de la politique budgétaire volontariste.

Ainsi, le produit intérieur brut augmenterait de 6,5% en volume, avec une forte reprise de l'activité non pétrolière en dépit du ralentissement de l'activité pétrolière.

Tableau n°9 : Evolution du PIB réel (en %)

| | 2008 | 2009 | 2010 |
|--------------|------------|-------------|------------|
| PIB total | 2,3 | -0,8 | 6,5 |
| Pétrole | -2,6 | 3,3 | 1,6 |
| Hors-pétrole | 3,5 | -1,7 | 7,6 |

Source : DGE

Tous les secteurs d'activité contribueraient à cette embellie. Le secteur primaire progresserait de 6,3% suite à la hausse de 130,8% de la production de manganèse en liaison avec le rebond de la demande sidérurgique mondiale. De même, la production forestière croîtrait de 4,9% à la faveur de la reprise des importations chinoises des grumes.

Le regain de l'activité dans les secteurs secondaire (12,4%) et tertiaire (4,5%) serait imputable aux effets de la politique expansionniste de l'Etat et à la relance de l'économie mondiale. En effet, le secteur des BTP, en hausse de 54%, profiterait de l'investissement public avec des effets induits favorables aux autres industries (5,2%) et à l'industrie du bois (3,5%). Le secteur des transports et des services, quant à lui, bénéficierait des retombées de la reprise des activités minières et forestières.

Du point de vue de la demande, l'activité serait soutenue par une demande finale intérieure en hausse de 9,5%, en raison de l'accroissement considérable de 23,6% des dépenses en capital et de la hausse modérée de 3,8% de la consommation des ménages dans un contexte inflationniste. De même, la croissance de 8,6% des exportations contribuerait au dynamisme de l'activité.

2. Les comptes des agents

a) Les entreprises

La production totale en valeur des entreprises progresserait de 22,9%. Cette performance résulterait aussi bien de la bonne tenue de la production pétrolière nominale qui s'accroîtrait de 54,6% en rapport avec l'augmentation anticipée des prix du baril de pétrole, que de l'amélioration de 11% de la production du secteur hors pétrole.

Par ailleurs, compte tenu du regain d'activité au plan intérieur, les consommations intermédiaires totales des entreprises augmenteraient de 12,9%.

Dans ces conditions, la création nette en valeur de la richesse par les entreprises serait en hausse de 30,2%.

b) Les ménages

L'accroissement de la masse salariale dans le privé à la suite de la vigueur de l'activité économique, les nouveaux recrutements et les glissements catégoriels dans le secteur public devraient contribuer à accroître le revenu des ménages. Dans un contexte de hausse de 5% des prix, la consommation des ménages resterait bien orientée, progressant de 3,8%.

c) Les administrations

En dépit de la hausse du budget d'investissement de l'Etat et de la masse salariale, la poursuite de l'objectif d'assainissement des finances publiques en vue

ramener le déficit primaire hors pétrole à son niveau de soutenabilité de 6% du PIB non pétrolier reste maintenu.

d) Le reste du monde

Le regain de l'activité économique mondiale s'accompagnera de la reprise du commerce international. Cette vigueur serait favorable aux exportations en valeur qui seraient en hausse de 34,6%, dans un contexte des prix rémunérateurs.

Par ailleurs, les effets induits directs et indirects de la politique expansionniste de l'Etat sur les entreprises et les ménages devraient s'accompagner d'un accroissement de 24,2% des importations nominales des biens et services non facteurs.

Dans ces conditions, le solde excédentaire en valeur des biens et services non facteurs augmenterait de 153,8%, en raison de l'accroissement des exportations de manganèse en volume et de l'effet prix du pétrole.

II - POLITIQUE ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

Les réformes initiées par le Gouvernement au cours de ces dernières années ont permis quelques avancées.

En matière de rationalisation de la gestion des finances publiques, l'on peut citer le rétablissement de la crédibilité du Gabon vis-à-vis des bailleurs de fonds et l'amélioration de la préparation, la présentation et l'exécution du budget à travers, notamment, la mise en place de la nouvelle nomenclature et des Directions Centrales des Affaires Financières au sein des ministères.

S'agissant des réformes structurelles, des progrès sont perceptibles dans les privatisations et restructurations des entreprises publiques et parapubliques ainsi que dans l'amélioration du climat des affaires à travers la mise en place d'un nouveau dispositif de création et de développement des entreprises.

Toutefois, les résultats restent mitigés en ce qui concerne la consolidation des grands équilibres macroéconomiques, car l'objectif de diminution significatif du déficit budgétaire hors pétrole pour le rapprocher du niveau soutenable à long terme n'est pas satisfait.

Il en est de même pour ce qui est de la politique de lutte contre la pauvreté et le chômage, où en dépit des efforts déployés par le Gouvernement, de nombreux défis restent à relever au regard des attentes légitimes des populations, notamment, dans les domaines des infrastructures routières, du logement et de l'habitat, de la couverture sanitaire et de l'éducation.

En dépit de la situation évoquée ci-dessus, la grande ambition du Gouvernement en 2010 est de concilier une politique budgétaire et fiscale visant la correction des déséquilibres macroéconomiques avec les mesures sociales permettant de répondre rapidement aux besoins urgents et aux aspirations légitimes des populations. Cet enjeu majeur sera relevé par la mise en œuvre du projet de société "l'Avenir en Confiance" sur la base duquel les populations ont accordé leur confiance au Président de la République, Chef de l'Etat.

Ce projet repose sur les axes stratégiques suivants :

- consolider l'Etat de droit, la décentralisation et la moralisation de la vie publique ;
- assurer l'intégrité du territoire national et œuvrer pour une diplomatie préservant les intérêts du Gabon ;
- favoriser la croissance économique en vue de la création d'emplois et la réduction des inégalités ;
- doter le Gabon d'infrastructures modernes et aptes à soutenir l'activité économique et partant la croissance ;
- concilier les impératifs de croissance avec ceux de la préservation de l'environnement et du développement durable ;
- renforcer l'efficacité des secteurs sociaux ;
- promouvoir une plus grande solidarité nationale.

Pour réaliser ces différents objectifs, le Gouvernement s'emploiera à mettre en œuvre les mesures ci-après.

En matière de consolidation de l'Etat de droit

Dans ce domaine, le Gouvernement mettra en œuvre les actions suivantes :

- la lutte contre l'encombrement des juridictions par la vulgarisation des procédures d'évitement (recours à des conciliations avant procès ou au Médiateur de la République) et des procédures accélérées comme le référé civil ou l'ordonnance pénale ;
- l'augmentation des moyens en matériels et en personnel ;
- l'utilisation adaptée de l'informatique ;
- la construction et de réhabilitation des prisons pour l'amélioration des conditions de détention en milieu carcéral.

A - Au titre de la préservation de l'intégrité du territoire national et du renforcement de la diplomatie

Le Gouvernement accordera une attention particulière au renforcement des capacités opérationnelles des forces de défenses et de sécurité et à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

De plus, il entend renforcer sa présence au sein des instances internationales, régionales et sous régionales.

1. La préservation de l'intégrité du territoire national

Cet objectif sera atteint par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- la création d'une défense opérationnelle du territoire qui préconise la division du territoire en deux zones de défense ;
- le recrutement de 3000 soldats en 2010, ce programme de renforcement des effectifs des forces de défense et de sécurité se poursuivra sur trois ans ;
- l'équipement des forces aériennes et navales de défense et celui des différents corps terrestres ;
- la poursuite du programme de construction des casernes et des logements ;
- l'intensification de la formation ;
- la création d'un code de pension militaire.

Par ailleurs pour consolider les liens entre les forces armées et la nation, le Gouvernement oeuvrera pour l'intensification des actions des services de santé et de génie militaire.

2. Le renforcement de la diplomatie et de la coopération régionale et sous-régionale

S'agissant particulièrement des instances sous régionales, les mesures ci-après sont préconisées :

- la mise en fonctionnement effectif du fonds de développement communautaire (FODEC) dans ses deux volets : compensation et projets intégrateurs ;
- la mise en place d'un mécanisme commun de maintien de la stabilité financière et la fusion des marchés financier de Douala au Cameroun et Libreville ;
- le renforcement du mécanisme d'harmonisation et de suivi de la convergence des politiques nationales ;
- le renforcement de la cour des comptes sous-régionale pour une efficacité accrue des contrôles.

B - Au titre de la poursuite des réformes de la gestion des finances publiques

Le Gouvernement est Soucieux de maintenir les efforts de rationalisation des finances publiques et de poursuivre les réformes en cours dans le cadre du programme conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) en 2007.

En effet, l'impérieuse nécessité de placer la politique budgétaire sur une trajectoire soutenable passe par la réalisation d'un objectif de déficit primaire hors pétrole de 6% du PIB hors pétrole à l'horizon 2011. Cet objectif ne sera possible qu'à travers des actions conjuguées sur les recettes et les dépenses ainsi que sur la préparation, la présentation et l'exécution du budget.

1. En matière de recettes

Les efforts seront déployés notamment dans le recouvrement des recettes hors pétrole. Ainsi, les principales mesures porteront sur :

- la poursuite de la réforme de l'administration fiscale (douanes et impôts) ;
- l'extension de la base taxable avec l'intégration dans l'assiette de l'impôt des petites et moyennes entreprises et du secteur informel ;
- l'intensification de la lutte contre la fraude fiscale ;
- la suppression des régimes fiscaux spéciaux et des exonérations d'impôt, à l'exception du régime d'exonération pour certaines allocations et autres indemnités à caractère familial (c'est à dire celles permettant aux travailleurs d'assurer convenablement leurs obligations professionnelles et de bénéficier d'une meilleure couverture sociale) versées aux travailleurs si elles ne sont pas exagérées. Les allocations et les autres indemnités susvisées sont celles contenues dans l'instruction n°54/78 du 28 février 1978 portant dispositions fiscales concernant les salariés ;
- le renforcement de la fiscalité foncière ;
- la lutte contre les prélèvements illégaux ;
- l'application effective du principe de l'unicité de caisse.

Par ailleurs, le Gouvernement a pris des dispositions fiscales visant à réparer quelques omissions constatées dans le Code Général des Impôts (CGI) au sujet de certaines primes et indemnités non imposables prévues par des textes à caractère réglementaire. De même, le projet de loi de finances de l'année 2010 prévoit une révision de la fiscalité des salaires que les nouveaux taux relatifs aux avantages en nature tendent à alourdir.

En effet, il a été donc nécessaire de :

- ✓ réviser le barème de **l'IRPP** et le seuil d'imposition à la Taxe complémentaire sur les traitements et salaires ;
- ✓ modifier les critères d'évaluation des avantages en nature ;
- ✓ légiférer sur certaines primes et indemnités dont les exonérations découlaient des dispositions réglementaires et administratives.

En outre, le Gouvernement a également comblé les omissions concernant, d'une part, le régime fiscal des sous traitants des entreprises pétrolières et, d'autre part, la fixation des droits d'enregistrement relatifs aux mutations à titre gratuit entre vifs.

Pour apprécier l'impact budgétaire des dispositions fiscales ci dessus il convient de distinguer celles qui apportent des précisions au CGI de celles qui améliorent le pouvoir d'achat des salariés.

Les simplifications apportées au CGI ayant un impact financier nul sont :

- ✓ l'imposition des allocations et autres indemnités concédées aux travailleurs ;
- ✓ l'imposition des indemnités de licenciement et des indemnités de services rendus ;
- ✓ l'évaluation des avantages en nature (l'application des dispositions du CGI ayant été suspendue) ;
- ✓ le régime fiscal des sous traitants des entreprises pétrolières ;
- ✓ Imposition des droits de mutations entre vifs.

Les mesures qui allègent la charge fiscale des salariés devraient avoir un impact budgétaire de **16,631** milliards de F.cfa, soit :

- ✓ 5,825 milliards de F.cfa, pour la diminution du taux marginal de la tranche supérieure de l'IRPP de 50% à 35% ;
- ✓ 8,143 milliards de F.cfa, pour la baisse de 5% du taux de toutes les tranches d'imposition à l'IRPP ;
- ✓ 2,66 milliards de F.cfa, pour l'exonération à la Taxe Complémentaire sur les Traitements et Salaires de la tranche de revenus inférieurs à 100.000 Francs.

2. En matière de dépense

La maîtrise des dépenses courantes pour mieux financer les dépenses de développement

Le Gouvernement compte contenir davantage les dépenses courantes de l'administration et prioriser les dépenses en capital, en particulier celles d'intérêt national. A cet effet, le Gouvernement consacrera 42,8% du budget général aux dépenses d'investissement financées, entre autres, par des économies internes réalisées au niveau du fonctionnement.

C'est dans cette perspective que dès la mise en place du nouveau Gouvernement des mesures de renforcement de la rationalisation de la dépense publique et de réduction du train de vie de l'Etat ont été prises. Ces mesures concernent :

- le resserrement du nombre de portefeuilles ministériels qui passent de quarante-neuf à trente ;
- la suppression des fonctions de Ministre d'Etat et de Ministre à titre personnel ;
- la suppression du cabinet privé du Président de la République ;
- la suppression à la Présidence de la République de la fonction de coordonnateur général ;
- la suppression des fonctions de Haut Représentant Général, de Haut Conseiller du Président de la République, de Représentant personnel du Président de la République et de Délégué Général interministériel ;

- la suppression des fonctions de Haut Commissaire, de Commissaire Général et de Commissaire.

A ces mesures qui touchent le fonctionnement de l'administration, il faut ajouter celles qui portent spécifiquement sur la solde permanente.

En effet, la maîtrise de la masse salariale est une préoccupation majeure pour le Gouvernement. Ce poste de dépense est passé de 209 milliards de Fcfa en 2002 à 370 milliards de Fcfa en 2009, soit une progression de 86,12%. Pour freiner cette progression, le Gouvernement décide de l'encadrement de la composition des cabinets ministériels et rend effective la décision de non cumul des fonctions.

Pour ce qui est des cabinets ministériels, ces derniers seront désormais composés de :

- un directeur de cabinet ;
- un chef de cabinet ;
- un maximum de neuf conseillers dont un conseiller diplomatique et un conseiller en communication ;
- un directeur du protocole ;
- cinq chargés d'Etudes ;
- une secrétaire particulière ;
- une secrétaire de cabinet ;
- quatre chargés de mission.

Par ailleurs, le Gouvernement compte initier des audits sur les effectifs de la Fonction Publique et la masse salariale.

Il entreprendra également les actions suivantes :

- la mise à la retraite systématique de tous les agents ayant atteint l'âge limite et la suppression du maintien en activité ;
- la suppression des salaires indûment perçus par les fonctionnaires absents de leur poste de travail ;
- la suppression des émoluments versés aux hauts fonctionnaires après la cessation de leurs fonctions.

En outre, le Gouvernement procédera à l'actualisation du stock des rappels à l'issue de laquelle il établira un chronogramme de règlement qui fera l'objet d'une publication.

L'amélioration de l'efficacité et du contrôle de la dépense

Pour combler les insuffisances qui persistent au niveau de la passation des marchés publics et pour mettre un terme aux pratiques qui alourdissent l'exécution des projets et des prestations, des mesures rigoureuses seront prises. Il s'agit de :

- réduire les délais de traitement des dossiers dans la phase administrative de l'exécution de la dépense publique ;
- renforcer la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) en personnel qualifié afin de réduire les délais de passation d'appels d'offre et empêcher la surfacturation ;
- proscrire les dépenses extrabudgétaires ;
- rétablir la crédibilité du visa du service fait de sorte que l'exécution des travaux et des prestations soit effective avant paiement ;
- simplifier les procédures de contrôle a priori, notamment le double visa Direction Générale du Budget (DGB) et Direction Générale du Contrôle Financier (DGCF).

La poursuite de la politique de la gestion active de la dette

Pour 2010, concomitamment à la poursuite de la stratégie de desserrement de la contrainte de l'emprunt public, le Gouvernement continuera la politique d'endettement prudente, non onéreuse et axée sur un plus grand recours au marché de valeurs mobilières amorcée en 2009.

Cette option aura principalement pour but d'élargir l'offre de financement par la mobilisation des fonds des investisseurs institutionnels, notamment ceux disposant de financements longs. Cet élargissement de l'offre permettra de réduire le coût des fonds mobilisés, d'allonger les maturités des prêts et in fine de favoriser les investissements lourds ou structurants.

Ainsi, les emprunts extérieurs sollicités resteront très majoritairement affectés aux secteurs structurants et à ceux ayant un fort impact dans l'amélioration des conditions de vie des populations.

3. En matière d'amélioration de la préparation, de la présentation et de l'exécution du budget de l'Etat

Les changements à opérer dans ce sens visent la transparence, l'efficacité, un meilleur suivi et une meilleure lisibilité de l'action gouvernementale.

Dans ce cadre le Gouvernement s'attellera à poursuivre les travaux sur le projet de budgétisation par objectif de programmes dont la mise en place devra être effective à l'horizon 2011 et à finaliser le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) qui permet la répartition des ressources de façon efficace en cohérence avec les missions et les performances des secteurs afin d'arrimer le budget à la stratégie.

Dans le cadre de l'exécution du budget, il a été relevé que les dispositions de l'article 17 de la loi n°4/85 modifié par la loi n°11/2005 du 25 juillet 2005 limitent les transferts à l'intérieur d'un même chapitre, de paragraphe à paragraphe.

Or, cette pratique, loin d'être efficace, alourdit la charge de travail du service compétent en la matière compte tenu du recours excessif aux transferts de crédits.

De plus, l'adoption des directives de la CEMAC, notamment celle relative aux lois de finances introduit une évolution dans les notions de transfert et de virement de crédits.

Afin de répondre à ces deux préoccupations, le Gouvernement prévoit la modification de l'article 17 précité.

A ce titre, les crédits d'une même grande nature sont fongibles en exécution, c'est-à-dire qu'à l'intérieur de la grande nature, on peut utiliser librement les crédits pour effectuer les dépenses y relatives sans opérer ni de transfert ni de virement de crédits.

C - Au titre de la poursuite des réformes structurelles

1. La redynamisation des entreprises publiques et parapubliques

Les premières mesures prises par le Gouvernement pour rendre dynamique ces structures portent sur le plafonnement des rémunérations et autres avantages pécuniaires versés aux dirigeants des sociétés d'Etat, des sociétés d'économies mixte et ceux d'établissements publics et parapublics. Ces mesures auront pour effet de relancer les activités et de promouvoir la compétitivité de ces structures afin de mettre un terme aux sollicitations des financements publics qui grèvent lourdement le budget général de l'Etat.

Par ailleurs, une étude axée sur le bilan de la privatisation permettra de corriger les manquements observés et de renégocier, le cas échéant, les différents contrats en concertation avec les partenaires concernés. Un accent particulier sera mis sur les entreprises qui fournissent les services publics, notamment la SEEG, la SETRAG et GABON TELECOM.

2. Le développement du secteur privé

Le Gouvernement oeuvrera pour l'amélioration de la productivité des facteurs de production et de l'environnement des affaires pour dynamiser le secteur privé afin d'améliorer la compétitivité des secteurs jugés porteurs, à savoir :

- l'industrie du bois ;
- l'industrie pharmaceutique ;

- l'agriculture et l'élevage ;
- la pêche, l'aquaculture et la pisciculture ;
- l'environnement et l'écotourisme ;
- le pétrole et le gaz ;
- les mines ;
- les banques et les assurances ;
- les transports aériens, maritimes et fluviaux ;
- les services de la Santé et les pôles éducatifs d'excellence.

3. Le développement des instruments de financement

L'émergence d'un secteur privé viable et créateur d'emploi passe par la mise en place d'instruments d'aide au financement et des organes de suivi. C'est dans ce sens que le Gouvernement prévoit de :

- développer l'offre de services financiers et faciliter leur accès aux plus grand nombre. L'augmentation de l'offre des services financiers passera par l'accélération de la création de la Banque Postale, la création d'une société de capital risque et le développement de l'offre de micro finance ;
- plafonner le coût du crédit par l'instauration d'un taux d'usure et par une bonification des taux d'intérêt au profit des ménages ayant des revenus inférieurs à 400.000 Fcfa.

Ainsi, 10 milliards de Fcfa seront mis tous les ans à la disposition des établissements qui accorderont des crédits bonifiés aux bénéficiaires remplissant les conditions définies par le Gouvernement.

Par ailleurs, le Gouvernement encouragera les entreprises à tirer profit de la Bourse de Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC).

C - La politique de soutien à la croissance et de lutte contre la précarité et le chômage

En 2010, le Gouvernement vise un taux de croissance de 7,6% dans le secteur hors pétrole. Cet objectif de croissance qui passe par la diversification de la base productive et la redynamisation des infrastructures s'accompagnera de mesures sociales appropriées qui permettront de répondre aux attentes des populations. C'est pourquoi, le Gouvernement lancera en 2010 un vaste programme d'investissements publics en consacrant 42,8% du budget général de l'Etat à cette rubrique.

1. La diversification de la base productive

L'accent sera mis dans les secteurs à forte utilisation de main d'œuvre comme l'agriculture, l'artisanat et le tourisme afin de ramener le taux de chômage de 20% à 5% à moyen terme.

Par ailleurs, des mesures incitatives seront prises afin d'encourager la transformation locale des matières premières et soutenir les industries de transformation, notamment l'interdiction dès 2010 d'exporter du bois en grumes. Toutefois cette mesure s'accompagnera d'une réflexion globale de nature à réviser le code forestier.

Pour ce qui est du ***domaine agricole***, le développement de ce secteur passe par :

- la promotion des petites exploitations individuelles ou familiales ;
- la promotion des cultures industrielles de type cacao, café et hévéa ainsi que des cultures vivrières pour le marché local ;
- la mise en place du Fonds National de Développement Agricole et Rural (FONADAR) pour le financement de cette politique agricole.

S'agissant du ***tourisme***, l'on procèdera à :

- la mise en valeur du réseau des 13 parcs nationaux ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel, juridique et réglementaire attractif pour les investissements touristiques ;
- la création des circuits touristiques intégrés ;
- la poursuite de la formation des éco-gardes.

Le Gouvernement estime que la politique de promotion de la croissance doit s'accompagner d'une politique de préservation de la nature. A cet effet, un accent particulier sera mis sur l'environnement par la stricte application du concept de développement durable aux activités pétrolières, minières, forestières, agricoles, etc.

Aussi, les mesures suivantes sont prévues :

- le développement d'une agriculture rentable et préservatrice de l'environnement ;
- l'aménagement durable et la certification des forêts de production ;
- l'exploitation économique, rationnelle et précautionneuse des forêts communautaires et l'implication des populations locales dans la gestion des écosystèmes ;
- l'arrimage au marché mondial du carbone pour mieux valoriser nos ressources forestières ;
- la protection du couvert forestier afin d'être plus actif en matière de lutte contre le réchauffement climatique mondial et ses conséquences à l'échelle planétaire ;

- le renforcement des effectifs et des équipements des brigades des Eaux et Forêts ;
- le renforcement des moyens de supervision et de contrôle de l'application de la nouvelle législation forestière ;
- la promotion de la politique de reboisement ;
- le développement des énergies renouvelables et non polluantes telle que l'énergie solaire ;
- la conservation de la biodiversité par la création d'un institut de recherche et de développement de la biodiversité.

2. La redynamisation du secteur des infrastructures

La politique de diversification de l'économie gabonaise et de soutien à la croissance passe au préalable par la mise en place d'un programme ambitieux mais réalisable d'infrastructures de base.

Ce programme s'appuiera, d'une part, sur la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire favorable aux partenariats publics/privés et, d'autre part, sur la mise en place d'une Agence de Grands Travaux disposant des compétences requises pour le montage, le financement et la mise en oeuvre des infrastructures complexes

Le Gouvernement consacrera, dès 2010, 60,6% du budget d'investissement à ce secteur.

Les infrastructures routières

Le Gouvernement poursuivra le programme d'aménagement routier qui prévoit le bitumage de 2000 km de routes supplémentaires à l'horizon 2015. En plus des fonds propres, la route bénéficiera de financements extérieurs essentiellement auprès de la BAD (Banque Africaine de Développement) et l'AFD (Agence Française de Développement).

En 2010, le Gouvernement s'emploiera à accélérer ou à parachever les projets suivants :

- finalisation du tronçon PK55 (Village Mamiengué)-Fougamou qui bénéficie de financement espagnol ;
- aménagement de la voie Pont Octra-Port d'Owendo ;
- aménagement de la route Ntoun-Cocobeach, 27 km ayant déjà été réalisés ;
- construction de la route Lalara-Koumameyong-Ovan-Makokou après la finalisation des discussions en cours avec les bailleurs de fonds. Sur ce tronçon 213 km de route sont prévus ;
- construction de la route Akiéni-Okondja en cours de négociation avec les bailleurs de fonds. ;

- construction de la route Fougamou-Mouila dont le linéaire est de 118,9 km ;
- construction de la route Ndendé-Lébamba, 37 km de route seront réalisés sur 2 ans ;
- construction de la route Leyou-Lastourville, 97 km de route sont prévus sur 32 mois ;
- aménagement de la route PK12-Ntoum en 2x2 voies, la construction d'un échangeur au PK15, l'élargissement du tronçon Ntoum-Nsilé-Bifoun. L'ensemble de ces projets bénéficie d'un financement extérieur de la part de la Banque Islamique de Développement (BID), de la DEUTSCH BANK ESPAGNOLA et de la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- construction des ponts métalliques en remplacement de ceux défectueux sur l'ensemble du réseau routier.

Par ailleurs, le Gouvernement compte finaliser les études relatives aux projets de réalisation des axes routiers suivants : Mouila-Ndendé, Ndendé-Doussala-frontière Congo Brazzaville, Ndendé-Tchibanga, Libreville-PK12, voie express de Libreville.

Pour ce qui concerne l'entretien des routes nationales et des voiries urbaines, les actions suivantes seront mises en œuvre. Elles concernent :

- le renforcement de la gestion de l'entretien routier par une restructuration de la régie des Travaux Publics ;
- le renforcement des contrôles sur la qualité des travaux exécutés ;

En outre, pour rendre plus dynamique le secteur des travaux publics, le Gouvernement s'emploiera à :

- renforcer les capacités des ingénieurs et des techniciens supérieurs du ministère des TP ;
- garantir une source de financement pérenne à l'entretien routier ;
- doter le FER II de ressources substantielles pour un fonctionnement optimal ;
- restructurer le laboratoire du bâtiment et des travaux publics du Gabon (LBTPG) pour la garantie de la qualité des ouvrages réalisés ;
- restructurer l'école des techniciens des travaux publics de Fougamou pour en faire un pôle d'excellence dans la formation des techniciens de tous les métiers du bâtiment et des travaux publics.

Les infrastructures ferroviaires

Dans l'optique de l'exploitation du gisement du minerai de fer de Bélinga, le Gouvernement prévoit la réalisation des lignes supplémentaires de chemin de fer sur l'axe Boué-Bélinga et le contournement de Libreville vers Santa-Clara.

Les infrastructures portuaires

Le Gouvernement poursuivra la construction du port fluvial multimodal à Lambaréné et le bouclage de la couverture nationale du balisage maritime et fluvial.

Ce projet concernera :

- la construction ou à la modernisation des grands phares du Cap Lopez et du Cap Santa Clara ainsi qu'à leur équipement ;
- l'implantation des établissements nouveaux au Sud du Gabon à la hauteur des embouchures des lagunes NKOMI, IGUELA, NDOUGOU, BANIO et du fleuve NYANGA ;
- la poursuite de la campagne du balisage en eaux intérieures pour assurer la sécurité de la navigation sur des cours d'eau navigables notamment le fleuve Ogooué (de Port-Gentil à Ndjolé), les fleuves Komo et Mondah (Estuaire), la lagune Ndougou et le lac Anengué (Ogooué maritime) etc ;
- l'achat des bouées de réserves et des stocks de pièces de rechange pour assurer une maintenance permanente des aides à la navigation ;
- l'aménagement dans la zone portuaire d'Owendo d'un espace pour le stockage, le montage et la maintenance du matériel de signalisation maritime ainsi que la construction d'un local pour les agents du service de balisage ;
- l'achat d'un micro baliseur d'une valeur de 1,2 milliard F CFA pour les opérations de maintenance des équipements de balisage notamment le relevage et l'entretien des bouées ;
- la construction du port fluvial multimodal à Lambaréné ;
- la poursuite du programme de sûreté maritime ;
- la réhabilitation, extension et modernisation des ports de commerce d'Owendo et de Port-Gentil ;
- la réalisation du port sec de Franceville.
- la construction des ports en eau profonde de Mayumba et de Santa-Clara.

En ce qui concerne particulièrement le projet de construction du port en eau profonde de Mayumba, qui fait partie des axes intégrateurs communautaires existants de la sous région d'Afrique centrale définis par le Plan Directeur

Consensuel du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), il poursuit les objectifs suivants :

- désenclaver le Sud du pays et la partie occidentale du Congo Brazzaville ;
- permettre l'exploitation de nombreuses matières premières du pays : bois, fer, talc ;
- développer l'écotourisme, Mayumba étant une voie de migration de baleines à bosses entre juin et septembre ;
- créer des emplois et réduire la pauvreté.

Les infrastructures aéroportuaires

Le projet en matière d'infrastructures aéroportuaires concerne la réhabilitation des certains aéroports nationaux des capitales provinciales notamment Libreville, Mvengué, Lambarené, Koulamoutou, Port-Gentil et Oyem.

Les infrastructures de communication et télécommunication

Les travaux prévus par le Gouvernement portent sur la fibre optique. Il s'agit d'exploiter le raccordement du Gabon au câble sous-marin et d'augmenter l'accès des populations à l'Internet à haut débit par l'adoption et la réalisation d'un plan dénommé "Gabon numérique" qui comprendra les actions suivantes :

- la création d'une ligne tout au long du chemin de fer jusqu'à Franceville ;
- l'aménagement des boucles pour alimenter les provinces du Sud et du Nord du pays ;
- la création d'une ligne tout au long de l'Atlantique jusqu'à Mayumba.

Les infrastructures énergétiques

Le Gouvernement prévoit non seulement de renforcer les capacités des équipements existants mais d'en construire d'autres. Cette politique d'une bonne couverture énergétique passe par :

- la poursuite du développement du barrage hydroélectrique de Poubara à travers la construction du Grand Poubara ;
- l'interconnexion de la production énergétique du pays par la construction de lignes de transport électrique reliant entre eux tous les centres de production ;
- la construction des barrages des chutes de l'Impératrice dans la Ngounié et FE II dans l'Okano ;
- la construction de la nouvelle centrale thermique de Libreville ;

- la densification des réseaux de distribution d'électricité dans les domaines concédés par la SEEG ;
- la sécurisation de l'alimentation électrique de Libreville ;
- la réorganisation des infrastructures de production et de distribution d'eau potable de la commune de Moanda et Bakoumba ;
- la réalisation d'alimentation électrique dans 40 villages dans la province de l'Ogooué Lolo ;
- le programme hydro électrique d'Agondjé-Cap Esterias ;
- l'audit technique du réseau de distribution d'eau potable de la région de Libreville ;
- le programme de renforcement des capacités de production, de transport et de distribution d'eau potable dans les communes du Gabon ;
- le renforcement du stockage et transfert d'eau potable de Libreville ;
- la réalisation de plusieurs études.

L'aménagement des voiries urbaines

Afin de prévenir les inondations et éviter les eaux stagnantes et donner une autre image au milieu urbain, la réalisation des voiries s'inscrit dans une politique globale d'aménagement du territoire, notamment, par le biais des fêtes tournantes qui doivent être repensées.

En effet, l'accent sera désormais mis sur des projets productifs après identification par consensus des priorités et des attentes des populations concernées.

Dès 2010, le Gouvernement lancera les travaux de la voie expresse de Libreville. Dans ce cadre, cinq (5) échangeurs seront érigés, au plus tard fin 2011, aux carrefours IAI, SOGATOL, FOPI, Nzeng-Ayong, Charbonnage avec deux routes deux fois deux voies jusqu'à la station "Mobil".

Par ailleurs, pour le 50^{ème} anniversaire de l'accession du Gabon à la souveraineté nationale, le Gouvernement mettra à la disposition de la commune de Libreville et de ses environs un budget spécial de 35 milliards de F.cfa affecté essentiellement aux travaux de route, de voirie, d'assainissement, de génie civil et d'embellissement général de la capitale.

D – Les mesures sociales appropriées permettant de répondre aux attentes des populations

Les attentes des populations sont grandes sur le plan social. Soucieux de répondre au mieux à l'ensemble de ces préoccupations, l'accent sera mis sur l'habitat, l'éducation, la santé, les affaires sociales ainsi que sur l'eau et l'électricité.

L'habitat

Malgré la mise en place d'une multitude d'instruments et de structures tels que la Société Nationale Immobilière (SNI), le Fonds National de l'Habitat, le problème de l'habitat et du logement reste préoccupant.

Dans sa détermination à résoudre ce problème majeur, le Gouvernement compte construire 5000 logements sociaux par an, prioritairement à Libreville et dans les grands centres urbains.

Par ailleurs, le Gouvernement entend mener une politique du logement axée sur :

- la facilitation de l'accès à la propriété et une plus grande offre de terrains à bâtir pour ceux qui souhaitent acheter ;
- l'égalité de tous devant l'accès au titre foncier et la simplification des procédures d'acquisition ;

Cette politique du logement sera accompagnée :

- d'un programme de restauration du parc immobilier de l'Etat ;
- de la redynamisation de la Société Nationale Immobilière (SNI), du Compte de Refinancement de l'Habitat (CRH) et du Fonds National de l'Habitat (FNH).

L'éducation

Malgré un taux élevé d'alphabétisation, le système éducatif connaît de nombreux dysfonctionnements tant au niveau des institutions qu'à celui des résultats scolaires et académiques.

Les mesures à mettre en œuvre pour corriger ces dysfonctionnements sont les suivantes :

Pour l'enseignement supérieur

- l'augmentation des capacités d'accueil des campus assortie d'un confort minimum ;
- l'amélioration de la restauration et la réhabilitation des installations sportives au sein des campus universitaires ;
- la construction ou le réaménagement des voiries et aires de loisirs au sein des campus universitaires ;
- l'augmentation des capacités d'accueil et l'approvisionnement des bibliothèques en manuels suffisants et appropriés ;
- l'installation d'un campus numérique non payant pour les étudiants ;
- l'équipement des laboratoires.

Pour l'Education Nationale

- la poursuite de la politique de construction des salles de classes en vue d'éradiquer le phénomène des effectifs pléthoriques et d'atteindre, d'ici 2016, un effectif de 30 élèves par classe sur toute l'étendue du territoire ;
- l'organisation des campagnes de vaccination assorties de visites médicales dans les établissements primaires ;
- le maintien du paiement de la prime d'incitation à la fonction enseignante ;
- la tenue impérative des états généraux de l'éducation ;
- la revalorisation du statut d'enseignant ;
- l'amélioration des conditions de vie des enseignants par la construction de nouveaux logements ;
- l'augmentation du niveau des infrastructures et des équipements.

La santé

En matière de santé publique, le Gouvernement prône un meilleur accès aux soins de santé essentiels pour l'ensemble des gabonais quelque soit leur niveau social. Pour y parvenir, il entreprendra une opération d'envergure portant, à la fois, sur la formation des personnels soignants et sur la rénovation des équipements et des bâtiments des structures de santé publique.

En ce qui concerne la formation, il s'agit de repenser les procédures d'entrée aux écoles et centres de formation du personnel soignant.

Pour 2010, des efforts de restructuration du Centre Hospitalier de Libreville seront entrepris. De même, chaque centre hospitalier régional sera équipé d'un plateau technique performant.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra les travaux de construction du Centre de Cancérologie d'Agondjé.

En matière de politique de prévention, le Gouvernement introduira, dès janvier 2010, un nouveau vaccin appelé **le Pentavalent**, qui est une association de cinq valences en un seul vaccin (tétanos, diphtérie, coqueluche, hépatite B, méningite à hémophilus influenza B).

L'avantage de ce nouveau vaccin est de protéger l'enfant de cinq maladies et réduire le nombre d'injection.

Compte tenu du coût élevé de ce vaccin, une enveloppe de **345 millions de francs Cfa** a été dégagée en septembre 2009 pour une couverture vaccinale de six mois. Cet effort devrait se poursuivre en 2010.

Par ailleurs, le Gouvernement veillera à la mise en place d'une meilleure politique de médicaments qui consistera à renforcer les capacités de l'Office Pharmaceutique Nationale et à améliorer la distribution du médicament sur toute l'étendue du territoire.

Les affaires sociales et la solidarité nationale

Pour le volet affaires sociales, l'accent sera mis sur l'accélération de la mise en place des prestations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS).

En matière de solidarité nationale, le Gouvernement mettra en place un Fonds National de Solidarité. Ce dernier sera alimenté par les dons des citoyens, par les entreprises, par l'Etat et éventuellement par des aides internationales.

Il permettra la mise en œuvre des actions suivantes :

- le financement des micro-projets générateurs de revenus ;
- la construction de banques alimentaires chargée d'acquérir et de distribuer des vivres ;
- la construction des pharmacies de secours utiles dans certaines urgences médicales.

L'eau et l'électricité

Le problème de l'alimentation en eau et en électricité se pose aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain, le manque de points d'alimentation du fait des constructions anarchiques dans plusieurs quartiers rend difficile la progression des installations par la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Pour résoudre ces problèmes dans l'immédiat, le Gouvernement décide des mesures suivantes :

- doter les quartiers enclavés, en attendant les installations de la SEEG, de pompes hydrauliques. Il en sera de même pour les villages ;
- corriger, conformément aux termes de la convention de concession, la faiblesse des capacités de production et de distribution en eau et électricité ;
- mettre en place une Agence de Régulation du secteur de l'eau et de l'électricité.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra l'opération de gratuité d'eau et d'électricité au profit des familles économiquement faibles.

La culture, le sport et les loisirs

L'action du Gouvernement en la matière se fonde sur :

- l'organisation d'un forum national de la jeunesse au cours duquel toutes les questions relatives à la jeunesse, au sport et aux loisirs seront abordées. A l'issue de ce forum, un plan d'action sera élaboré et mis en œuvre ;
- l'appui aux acteurs culturels, aux artistes et aux intellectuels et la protection des droits d'auteurs ;
- la construction et la redynamisation des infrastructures culturelles (musées, conservatoires, théâtres et bibliothèques), y compris le CICIBA.
- l'apprentissage des langues nationales ;
- la création d'un fonds pour l'écriture afin de mieux promouvoir la littérature et aider les écrivains nationaux à faire face au coût d'édition.

TROISIEME PARTIE : L'EQUILIBRE FINANCIER

L'équilibre financier du projet de loi de finances de l'année 2010 reflète la conjoncture nationale et internationale présentée dans les perspectives économiques. Il tient compte du projet de société "l'Avenir en Confiance" sur la base duquel les populations ont accordé leur confiance au Président de la République, Chef de l'Etat.

Le projet de loi de finances de 2010 traduit l'ambition du Gouvernement de doper les dépenses d'investissement en vue de relancer l'économie. Cela se matérialiserait notamment par une détérioration de 120,5 milliards de F.cfa du solde des opérations budgétaires qui se situerait à -56 milliards de F.cfa contre un excédent de 64,5 milliards de F.cfa prévu en 2009.

Ainsi, le budget de l'année 2010 s'établirait à 2.096 milliards de F.cfa contre 1.541,6 milliards de F.cfa arrêtés dans la loi de finances rectificative 2009, soit une hausse de 554,4 milliards de F.cfa.

I - L'EQUILIBRE DES OPERATIONS BUDGETAIRES

Les opérations budgétaires retracent les ressources propres, les dépenses courantes et les dépenses d'investissement de l'Etat.

Tableau n°10 : Résumé des opérations financières de l'Etat

| <i>(en millions de F cfa)</i> | LFR 2009 | PLF 2010 | Ecart PLF2010/LFR 2009 |
|---|-----------------|-----------------|---------------------------------------|
| 1. Opérations budgétaires | | | |
| Ressources propres (+) | 1 238 559 | 1 719 046 | 480 487 |
| Dépenses courantes (-) | 878 674 | 877 569 | -1 104 |
| Dépenses en capital (-) | 295 381 | 897 505 | 602 124 |
| Solde des opérations budgétaires (+/-) | 64 505 | -56 028 | -120 532 |

Sources : DGB, DGCDI, DGDDI, DGE

A - Les ressources propres

Tableau n°11 : Répartition des ressources propres

| <i>(en millions de F cfa)</i> | LFR 2009 | PLF2010 | ECART | |
|---|------------------|------------------|-----------------|--------------|
| | | | PLF2010/LFR2009 | |
| | | | VALEUR | % |
| Recettes pétrolières | 489 572 | 940 252 | 450 680 | 92,06 |
| Recettes hors pétrole (hors dons) | 744 987 | 774 794 | 29 807 | 4,00 |
| Dons | 4 000 | 4 000 | 0 | 0,00 |
| Total recettes hors pétrole (y compris dons) | 748 987 | 778 794 | 29 807 | 3,98 |
| Ressources propres totales | 1 238 559 | 1 719 046 | 480 487 | 38,79 |

Sources : DGCDI, DGDDI, DGE

Les ressources propres se décomposent en recettes non pétrolières évaluées à 778,8 milliards de F.cfa comprenant 4 milliards de dons, et en recettes pétrolières arrêtées à 940,2 milliards de F.cfa.

Elles s'élèveraient ainsi à 1.719,1 milliards de F.cfa contre 1.238,6 milliards de F.cfa prévus dans la loi de finances rectificative 2009, soit une hausse de 480,5 milliards de F.cfa.

1. Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières, évaluées à 940,2 milliards de F.cfa, seraient en hausse de 450,7 milliards de F.cfa par rapport à la loi de finances rectificative de l'année 2009. Cette hausse est consécutive au relèvement de 62,8% du prix moyen du brent qui s'établit à 70 dollars américains le baril.

Corrélé au Brent, le brut gabonais serait en hausse de 68% en moyenne annuelle, passant de 39,70 dollars le baril à 66,70 dollars.

Tableau n°12 : Les recettes pétrolières (en millions de F.cfa)

| (en millions de F cfa) | LFR 2009 | PLF 2010 | ECART PLF 2010/LFR 2009 | |
|--|----------------|----------------|----------------------------|----------------|
| | | | VALEUR | % |
| Impôts sur les sociétés | 87 753 | 243 533 | 155 780 | 177,52 |
| Redevance | 199 371 | 291 101 | 91 730 | 46,01 |
| Contrats de partage de production | 166 049 | 374 131 | 208 082 | 125,31 |
| <i>dont recettes affectées aux fluctuations des prix des produits raffinés</i> | <i>26 500</i> | | <i>-26 500</i> | <i>-100,00</i> |
| Autres recettes | 36 400 | 31 487 | -4 913 | -13,50 |
| Redevance superficière | 600 | 1 083 | 483 | 80,50 |
| Boni | 5 300 | 4 015 | -1 285 | -24,25 |
| Participations dans les sociétés pétrolières | 30 500 | 26 389 | -4 111 | -13,48 |
| Total recettes pétrolières | 489 572 | 940 252 | 450 680 | 92,06 |

Sources : DGCDI, DGDDI, DGE

Les recettes issues du secteur pétrolier se répartissent en Impôt sur les sociétés, Redevance minière proportionnelle, Contrats de partage de production et autres recettes pétrolières.

En augmentation de 155,8 milliards de F.cfa, les recettes générées par l'"Impôt sur les Sociétés" s'établiraient à 243,5 milliards de F.cfa dans le projet de loi de finances pour 2010.

La "Redevance Minière Proportionnelle" quant à elle est estimée à 291,1 milliards de F.cfa. Elle serait en hausse de 91,7 milliards de F.cfa par rapport à la loi de finances rectificative de l'année 2009.

Les recettes issues des "Contrats d'Exploration et de Partage de Production" dans les champs pétroliers s'élèveraient à 374,1 milliards de F.cfa contre 166 milliards de F.cfa dans la loi de finances rectificative de l'année 2009, soit un relèvement de 125,3%.

Les *autres recettes pétrolières* s'élèvent à 31,5 milliards de F.cfa.

Ces "*autres recettes pétrolières*" se composent notamment :

- des produits des participations de l'Etat dans les sociétés pétrolières évalués à 26,4 milliards de F.cfa ;
- de la redevance superficielle arrêtée à 1.083 millions de F.cfa ;
- des boni sur attribution de permis pour 4 milliards de F.cfa.

2. Les recettes hors pétrole (hors dons)

Tableau n°13 : Les recettes hors pétrole (hors dons)

| <i>(en millions de F cfa)</i> | LF 2009 | PLFR 2009 | ECART | |
|--|----------------|----------------|---------------|-------------|
| | | | PLFR09/LF09 | |
| | | | VALEUR | % |
| Impôts et taxes indirects | 139 314 | 165 925 | 26 611 | 19,10 |
| <i>Dont TVA</i> | 81 679 | 109 128 | 27 449 | 33,61 |
| Impôts et taxes directs* | 284 514 | 235 677 | -48 837 | 17,16 |
| Recettes douanières | 252 495 | 330 800 | 78 305 | 31,01 |
| Autres recettes hors pétrole* | 68 664 | 42 392 | -26 272 | 38,26 |
| Total recettes hors pétrole hors dons | 744 987 | 774 794 | 29 807 | 4,00 |

Sources : DGCDI, DGDDI

Les recettes issues du secteur hors pétrole s'établiraient à 774,8 milliards de F.cfa en 2010 contre 745 milliards de F.cfa arrêtés dans la loi de finances rectificative de l'année 2009, soit une augmentation de 4%.

Elles se décomposent en :

- impôts et taxes indirects : 165,9 milliards de F.cfa ;
- impôts et taxes directs : 235,7 milliards de F.cfa ;
- recettes douanières : 330,8 milliards de F.cfa ;
- autres recettes hors pétrole : 42,4 milliards de F.cfa.

S'agissant des *impôts et taxes indirects*, ils enregistreraient une hausse de 19,1% en raison de :

- la relance de l'activité économique en 2010 qui devrait se traduire par une hausse de 3,3% des recettes de la TVA sur déclaration et par une progression encore plus significative pour d'autres impôts indirects tels que la TSIL (57,4%) et la taxe sur les jeux (10,5%) ;
- la progression de 170,8% de la TVA précomptée sur les règlements de l'Etat.

En ce qui concerne les *impôts et taxes directs*, ils baisseraient de 48,8 milliards de F.cfa. Cette situation résulterait du mauvais rendement de l'impôt sur les sociétés minières (-73%) et de l'impôt sur les sociétés hors mines et pétrole (-8%) malgré la hausse des recettes issues de la retenue à la source (106,4%).

En effet, l'on enregistrerait une forte baisse de 54,3 milliards de F.cfa de l'IS mines qui passerait de 74,3 milliards de F.cfa à 20 milliards de F.cfa en raison de la contraction de l'activité de la COMILOG au premier semestre 2009.

De même, l'IS dû par les autres sociétés baisserait de 9,7 milliards de F.cfa par rapport à la loi de finances rectificative 2009 du fait de la crise économique.

En revanche, l'impôt sur le revenu des personnes physiques enregistrerait une faible progression de 5,6 milliards de F.cfa par rapport aux prévisions de la loi de finances rectificative 2009, résultant de la révision du barème de l'IRPP et de l'introduction, à partir de 2010, des charges sociales d'assurance maladie pour les fonctionnaires.

Quant aux *recettes douanières*, elles s'établiraient à 330,8 milliards de F.cfa contre 252,5 milliards de F.cfa dans la loi de finances rectificative de l'année 2009, soit une hausse de 31,01% liée essentiellement au niveau du budget d'investissement porté à 600 milliards en 2010 et à l'interdiction des exportations de bois en grumes.

S'agissant des *autres recettes hors pétrole*, elles s'établiraient à 42,4 milliards de F.cfa contre 68,7 milliards de F.cfa la loi de finances rectificative de l'année 2009; soit une baisse de 26,3 milliards de F.cfa.

Cette évolution proviendrait principalement de la baisse de 7,4 milliards de F.cfa de l'impôt sur le revenu des valeurs immobilières, de 9,3 milliards de F.cfa du revenu des domaines et de 8,9 milliards de F.cfa des participations dans les autres sociétés.

3. Les dons

Le montant des dons resterait inchangé et s'établirait à 4 milliards de F.cfa comme dans la loi de finances rectificative de l'année 2009.

B - Les dépenses courantes et les prêts nets

Elles comprennent les charges de la dette publique hors remboursement en capital des emprunts et conventions de crédits, les dépenses de fonctionnement, les prêts et avances.

1. Analyse globale

Tableau n°14 : Les dépenses courantes

| (en millions de F cfa) | LFR 2009 | PLF 2010 | ECART | |
|------------------------------------|----------------|----------------|-------------------|--------------|
| | | | PLF 2010/LFR 2009 | |
| | | | VALEUR | % |
| Paiements des intérêts de la dette | 95 620 | 123 855 | 28 235 | 29,5 |
| Fonctionnement | 783 054 | 753 714 | -29 340 | -3,75 |
| Total | 878 674 | 877 569 | -1 104 | -0,13 |

Sources : DGCP, DGB.

Les dépenses courantes seraient en diminution de 1,1 milliard de F.cfa par rapport à la loi de finances rectificative 2009 ; elles s'établiraient ainsi à 877,6 milliards de F.cfa.

Les paiements des intérêts de la dette s'élèveraient à 123,8 milliards de F.cfa contre 95,6 milliards de F.cfa prévus dans la loi de finances rectificative 2009, soit une hausse de 28,2 milliards de F cfa.

Les dépenses de fonctionnement quant à elles connaîtraient une contraction de 29,3 milliards de F.cfa par rapport au niveau arrêté dans la loi de finances rectificative 2009 et se situeraient à 753,7 milliards de F.cfa.

2. Analyse détaillée

Les intérêts de la dette publique

Tableau n°15 : Répartition des intérêts de la dette publique

| <i>(En millions de F cfa)</i> | LFR 2009 | PLF 2010 | ECART LFR09/PLF10 | |
|----------------------------------|---------------|----------------|----------------------|--------------|
| | | | Valeur | % |
| Extérieurs | 84 897 | 99 332 | 14 435 | 17,0 |
| <i>Courant</i> | <i>84 897</i> | <i>99 332</i> | <i>14 435</i> | <i>17,0</i> |
| Intérieurs | 10 723 | 24 524 | 13 800 | 128,7 |
| <i>Courant</i> | <i>10 723</i> | <i>24 524</i> | <i>13 800</i> | <i>128,7</i> |
| <i>DGCP</i> | <i>3 896</i> | <i>5 149</i> | <i>1 253</i> | <i>32,2</i> |
| <i>TRESOR</i> | <i>6 827</i> | <i>19 375</i> | <i>12 548</i> | <i>183,8</i> |
| Total paiement d'intérêts | 95 620 | 123 855 | 28 235 | 29,5 |

Sources : DGCP, DGST, BEAC

En hausse de 28,2 milliards de F.cfa par rapport à la loi de finances rectificative 2009, les charges de la dette publique hors remboursement en capital s'élèveraient à 123,8 milliards de F.cfa en 2010 en raison principalement de l'évolution des charges d'intérêts sur la dette extérieure.

Les intérêts de la dette se décomposent en :

- dette extérieure : 99,3 milliards de F.cfa;
- dette intérieure : 24,5 milliards de F.cfa.

Les paiements d'intérêts de la dette extérieure

Les intérêts sur la dette extérieure comprennent :

- les paiements aux bailleurs multilatéraux : 7,525 milliards de F.cfa ;
- les paiements aux bailleurs bilatéraux : 45,144 milliards de F.cfa ;
- les commissions et frais : 12 milliards de F.cfa.

Les paiements d'intérêts de la dette intérieure

Les règlements d'intérêts de la dette intérieure s'établiraient à 24,5 milliards de F.cfa contre 10,7 milliards de F.cfa dans la loi de finances rectificative de l'année 2009, soit une hausse de 13,8 milliards de F.cfa.

Ils se décomposent en :

- service courant DGCP : 5,149 milliards de F.cfa ;
- intérêts sur la dette Trésor : 19,375 milliards de F.cfa.

Le service courant DGCP se répartit comme suit :

- moratoires : 160 millions de F.cfa ;
- marchés financiers : 2,989 milliards de F.cfa.

Les paiements des intérêts de la dette Trésor se subdivisent en :

- agios BEAC : 6 milliards de F.cfa ;
- intérêts sur tirages FMI : 418 millions de F.cfa ;
- bons d'équipement : 7,957 milliards de F.cfa ;
- pertes de change : 5 milliards de F.cfa.

Le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à 753,7 milliards F.cfa contre 783,1 milliards de F.cfa arrêtés dans la loi de finances rectificative 2009.

Elles comprennent les dépenses relatives aux "traitements et salaires", aux "biens et services" et aux "transferts et interventions".

Tableau n° 16 : Les dépenses de fonctionnement

| <i>(en millions de F cfa)</i> | LFR 2009 | PLF 2010 | ECART | |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|--------------------------|--------------|
| | | | PLF 2010/LFR 2009 | |
| | | | VALEUR | % |
| Traitements et salaires | 370 000 | 384 500 | 14 500 | 3,92 |
| Biens et services | 199 906 | 162 936 | -36 970 | -18,49 |
| Transferts et interventions | 213 148 | 206 278 | -6 870 | -3,22 |
| | | | | |
| Total | 783 054 | 753 714 | -29 340 | -3,75 |

Source : DGB

Traitements et salaires

La masse salariale atteindrait 384,5 milliards de F.cfa contre 370 milliards de F.cfa dans la loi de finances rectificative 2009, soit une augmentation de 14,5 milliards de F.cfa. Cette augmentation serait essentiellement liée :

- aux nouveaux recrutements dans la fonction publique : 4,3 milliards de Fcfa ;
- à l'harmonisation de l'indemnité de logement : 4,8 milliards ;
- à l'attribution d'une prime d'incitation à la fonction enseignante et d'une prime de servitude et de risques sanitaires aux personnels de santé pour un montant de 1,4 milliard de F.cfa ;
- à la revalorisation de certains éléments de solde notamment l'allocation de rentrée scolaire, l'indemnité de transport et la prime de logement pour les agents du secteur santé : 0,8 milliard de Fcfa ;
- à l'attribution de l'allocation de rentrée scolaire, au relèvement de l'indemnité de transport, de l'aide à la propriété et la part contributive des agents de la main d'œuvre non permanente : 2 milliards de Fcfa ;
- à la prise en compte des vacances des personnels enseignants du supérieur, de l'éducation nationale et de la formation professionnelle : 1,2 milliards de Fcfa.

Biens et services

Les dépenses relatives aux "biens et services" baissent à 162,9 milliards de F.cfa. Les principaux postes sur lesquels l'ajustement a été opéré sont les dotations en carburant, les frais de missions et déplacements, les dépenses d'entretien et de réparation véhicules de fonction.

Transferts et interventions

Les dépenses liées aux "transferts et interventions" sont en retrait de 6,9 milliards de F.cfa pour se situer à 206,3 milliards de F.cfa en 2010. Cette baisse concerne notamment les subventions aux organismes étatiques, socioculturels et sportifs, les aides et secours et certaines mesures à caractère social.

Les dépenses en capital

Les dépenses en capital ont connu un relèvement de 602,1 milliards de F.cfa et se situeraient à 897,5 milliards de F.cfa dans le projet de loi de finances de l'année 2010 dont 278 milliards de F.cfa au titre des projets financés sur les ressources extérieures. Elles se répartissent pour 75,1 milliards de F.cfa en dépenses d'équipement et 822,4 milliards de F.cfa en dépenses de développement.

La ventilation sectorielle du montant global des dépenses d'investissement se présente dans le tableau ci-après.

Tableau n°17 : Ventilation sectorielle des dépenses d'investissement

| Secteurs | PLF 2010 (en millions de F.cfa) | % |
|-----------------------------|------------------------------------|----------------|
| Infrastructures | 540,336 | 60,20% |
| Défense et Sécurité | 57 | 6,35% |
| Santé | 68,862 | 7,67% |
| Education | 38 | 4,23% |
| Logement et Habitat | 40 | 4,46% |
| Agriculture | 34 | 3,79% |
| Commerce, PME et Industrie | 11,127 | 1,24% |
| Présidence de la République | 16,5 | 1,84% |
| Primature | 22,921 | 2,55% |
| Autres secteurs | 68,759 | 7,66% |
| TOTAL | 897,505 | 100,00% |

Source : DGB

Ces dépenses se répartissent entre le développement et l'équipement tel qu'il suit :

Tableau n°18 : Répartition développement – équipement des dépenses d'investissement

| (en millions de F cfa) | LFR 2009 | PLF 2010 | ECART | |
|---------------------------|----------------|----------------|-------------------|----------------|
| | | | PLF 2010/LFR 2009 | |
| | | | VALEUR | % |
| Dépenses de développement | 280 071 | 822 390 | 542 319 | 183,60% |
| Dépenses d'équipement | 15 310 | 75 115 | 59 805 | 390,63% |
| Total | 295 381 | 897 505 | 602 124 | 203,85% |

Source : DGB

II - L'EQUILIBRE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT

Les opérations de financement reprennent le solde des opérations budgétaires. Elles retracent ensuite les ressources d'emprunt de l'Etat, les remboursements en capital sur emprunts et conventions de crédit et l'affectation des résultats de l'année en cours ou des années antérieures.

A - Les ressources d'emprunt

Les ressources d'emprunt s'élevaient à 377,5 milliards de F.cfa contre 303 milliards de F.cfa dans la loi de finances rectificative 2009. Elles sont constituées d'emprunts liés aux opérations d'investissement pour 278 milliards de F.cfa et de 99,5 milliards de F.cfa au titre d'un financement d'équilibre à négocier auprès du système bancaire.

B - Les remboursements en capital sur emprunts et conventions de crédits

Tableau n°19 : Répartition des remboursements en capital

| | LFR 2009 | PLF 2010 | ECART | |
|------------------------|----------------|----------------|-------------------|--------------|
| | | | PLF 2010/LFR 2009 | |
| (en millions de F cfa) | | | Valeur | % |
| Extérieurs | 116 364 | 141 474 | 25 110 | 21,6 |
| <i>Courant</i> | <i>116 364</i> | <i>141 474</i> | <i>25 110</i> | <i>21,6</i> |
| Intérieurs | 251 139 | 179 431 | -71 709 | -28,6 |
| <i>Courant</i> | <i>221 139</i> | <i>154 431</i> | <i>-66 709</i> | <i>-30,2</i> |
| DGCP | 156 731 | 149 431 | -7 301 | -4,7 |
| Trésor | 59 408 | 0 | -59 408 | -100,0 |
| Autres | 5 000 | 5 000 | 0 | 0,0 |
| <i>Arriérés</i> | <i>20 000</i> | <i>20 000</i> | <i>0</i> | <i>0,0</i> |

| | | | | |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------|
| Autres | 20 000 | 20 000 | 0 | 0,0 |
| <i>Dette aux agents</i> | <i>20 000</i> | <i>20 000</i> | <i>0</i> | <i>0,0</i> |
| <i>Restructuration</i> | <i>10 000</i> | <i>5 000</i> | <i>-5 000</i> | <i>-50,0</i> |
| Total remboursements en capital | 367 504 | 320 905 | -46 599 | -12,7 |

Sources : DGCP, DGST, BEAC

Prévus à 367,5 milliards de F.cfa dans la loi de finances rectificative 2009, les remboursements en capital sur emprunts et conventions de crédits se chiffrent à 320,9 milliards de F.cfa, soit une hausse de 46,6 milliards de F.cfa.

Ces remboursements se décomposent comme suit :

- créanciers extérieurs : 141,474 milliards de F.cfa ;
- créanciers locaux : 179,431 milliards de F.cfa.

Les remboursements en capital sur la dette extérieure

Fixés à 116,4 milliards de F.cfa dans la loi de finances rectificative 2009, les remboursements en capital sur la dette extérieure augmentent de 25,1 milliards de F.cfa pour s'établir à 141,5 milliards de F.cfa.

Les remboursements courants en capital se répartissent de la manière suivante :

- dette multilatérale : 28,727 milliards de F.cfa ;
- dette bilatérale : 112,747 milliards de F.cfa.

Les remboursements en capital sur la dette intérieure

En hausse de 71,7 milliards de F.cfa par rapport à la loi de finances rectificative 2009, les remboursements en capital de la dette intérieure s'élèvent à 179,431 milliards de F.cfa, ventilés ainsi qu'il suit :

- service courant DGCP : 149,431 milliards de F.cfa ;
- service courant autres dettes : 5 milliards de F.cfa ;
- arriérés autres dettes : 20 milliards de F.cfa ;
- restructuration : 5 milliards de F.cfa.

C - L'affectation des résultats

Tableau n°20 : Détermination et affectation des résultats des exercices

| <i>(en millions de F cfa)</i> | LFR 2009 | PLF 2010 | Ecart |
|---|-----------------|-----------------|------------------------------|
| 1. Opérations budgétaires | | | PLF 2010/LFR 2009 |
| Ressources propres (+) | 1 238 559 | 1 719 046 | 480 487 |
| Dépenses courantes (-) | 878 674 | 878 142 | -532 |
| Dépenses en capital (-) | 295 381 | 897 505 | 602 124 |
| Solde des opérations budgétaires (+/-) | 64 505 | -56 600 | -121 104 |
| 2. Opérations de financement | LFR 2009 | PLF 2010 | Ecart |
| Solde des opérations budgétaires (+/-) | 64 505 | -56 600 | -121 104 |
| Ressources d'emprunts (+) | 70 600 | 278 000 | 207 400 |
| Remboursements en capital (-) | 367 504 | 320 905 | -46 599 |
| Financement résiduel (+/-) | -232 399 | -99 505 | 132 894 |
| Solde des opérations de financement (+/-) | 0 | 0 | 0 |
| 3. Résultats | | | 0 |
| Résultat prévisionnel de l'exercice (+/-) | 0 | 0 | 0 |
| Résultat prévisionnel de l'exercice antérieur (+/-) | 0 | 0 | 0 |
| Résultat cumulés des années antérieures (+/-) | 48 312 | 48 312 | 0 |
| Solde à nouveau prévisionnel (+/-) | 48 312 | 48 312 | 0 |

Sources : DGB, DGST, DGCP

L'exécution du budget de l'exercice 2010 se solderait par un résultat prévisionnel nul.

Ainsi, en tenant compte des résultats des années antérieures, le solde à nouveau du compte permanent des découverts du Trésor s'établirait ainsi à 48,3 milliards de F.cfa.

Fait à Libreville, le

Le Ministre du Budget, des Comptes
Publiques, de la Fonction Publique,
chargé de la Réforme de l'Etat

Blaise LOUEMBE

